



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 4 juillet 2016

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture et invocation

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 4 juillet 2016

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des citoyens

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des membres du conseil

10.05 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016

10.06 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt de documents

- Résolution d'appui à la création du projet Toponym'Elles pour augmenter la présence des femmes dans la toponymie de Montréal

10.07 Rapport de la mairesse

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1169916928

Dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont et dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1er septembre 2015 et le 31 mai 2016, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ - Diffusion du rapport

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1165078027

Octroyer à la firme Construction Morival Limitée un contrat pour la réfection du perron et du trottoir de l'entrée de la salle du conseil d'arrondissement d'Outremont au 530 avenue Davaar pour un montant de 48 059,55 \$ (incluant les taxes et contingences) suite à l'appel d'offres public TP02/05-16 (Trois (3) soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du PTI

20.02 Contrat de gré à gré

CA Direction des travaux publics - 1165078031

Octroyer un contrat de 15 843,56 \$ (incluant les taxes) à la firme Globatech logic-contrôle Inc. pour les travaux de mise en place de deux guérites de sécurité automatisées à l'entrée de la cour des Travaux publics - Dépense provenant du surplus budgétaire

20.03 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1160465002

Autoriser une dépense de 2 271 529.57\$ (incluant les taxes et contingences) pour les travaux de réfection routière du PRR, PRRRL et RAAV (PRRRA) 2016 et octroyer un contrat à cette fin à la firme Socomec Industriel inc., suite à l'appel d'offres public TP03/06-16 (5 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget du PTI de l'arrondissement et de la ville-centre

20.04 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504034

Accorder une contribution financière d'un montant total de 500 \$ (taxes incluses) à la Maison des jeunes d'Outremont pour le projet de réalisation d'une vidéo à l'occasion de la « Soirée Retrouvailles 2016 », présenté dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement, et ce, à même le budget de fonctionnement

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1167011010

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 mai 2016, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 mars 2016

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1167011009

Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mai 2016

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1166695011

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2016

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1165078026

Autoriser une dépense supplémentaire de 5 905,38 \$ pour bonifier le contrat de la firme Bordure et trottoir RSF pour la reconstruction de trottoirs, de bordures de béton et aménagements géométriques pour l'arrondissement d'Outremont, portant la dépense totale à 97 367,97 \$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres sur invitation TP03/05-13 - Dépense provenant du PTI

30.05 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1165078028

Autoriser une dépense de 60 000 \$ taxes incluses, pour la réalisation de travaux de revêtement mince dans plusieurs ruelles de l'arrondissement d'Outremont - Dépense provenant du surplus budgétaire

30.06 Déplacement

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Autoriser la dépense relative au déplacement de Madame Mindy Pollak conseillère d'arrondissement, du 14 au 17 juillet 2016 à Oakwood, dans le cadre des célébrations du 40e anniversaire du jumelage d'Outremont et Oakwood

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion et Adoption de projet

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1167270002

Avis de motion et Adoption du projet de Règlement modifiant le règlement de zonage 1177 afin de réviser les normes d'intégration et d'implantation des constructions hors toit sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement

40.02 Règlement - Adoption de projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1154328012

Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la Ville d'Outremont (1168), le Règlement concernant les permis et certificats (1176), le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) (et d'apporter d'autres modifications réglementaires connexes)

40.03 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1166695007

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et certificats (1176)

40.04 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1165069007

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement - Modification des règles de stationnement sur le côté est de la partie de l'avenue Champagneur situé au nord de l'avenue Ducharme - Modification de l'annexe «H» du Règlement 1171 relative au stationnement

District(s) : Jeanne-Sauvé

40.05 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1165069009

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement - Retrait des parcomètres localisés sur le côté sud de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Rockland et Davaar - Modification du Règlement 1171 relatif au stationnement

District(s) : Jeanne-Sauvé

40.06 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1165069010

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement - Modification des règles de stationnement sur le côté est de la partie de l'avenue Outremont comprise entre les avenues Van Horne et Ducharme - Retrait de la zone de stationnement réservé aux livraisons - Modification de l'annexe «H» du Règlement 1171 relative au stationnement

District(s) : Joseph-Beaubien

40.07 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1165069011

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Claude-Champagne le long du Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie - Modification de l'annexe «H» du Règlement 1171 relative au stationnement

40.08 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504038

Édicter les ordonnances de fermeture de rues nécessaires à la tenue de deux (2) Fêtes de voisins selon les sites et les horaires indiqués au sommaire décisionnel

40.09 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504037

Autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue d'un événement de promotion commerciale marquant le lancement de la saison d'automne de l'Association des commerçants de l'avenue Laurier-Ouest qui aura lieu les 25 et 26 août 2016 de 10 h à 21 h et le 27 août 2016 de 10 h à 17 h sur l'avenue Laurier Ouest et à la place Kate-McGarrigle

47 – Urbanisme

47.01 Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1164701009

Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé aux 1765-1767, avenue du Manoir - a) Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogoaire, malgré l'article 5.3 du règlement de zonage (1177) - b) Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la construction d'un appentis et d'une terrasse au toit du bâtiment principal

47.02 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1164701018

Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour l'immeuble situé au 1305, avenue Bernard - Installation d'une enseigne sur auvent fixe

47.03 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1164701016

Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation de PIIA, en vertu du règlement 1189, portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés aux : 531-533, avenue Champagneur; 837, avenue Hartland; 1357-1359-1361, avenue Ducharme

47.04 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1164701019

Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour l'immeuble situé au 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine - Installation d'une enseigne temporaire annonçant la vente d'un projet immobilier

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1163711018

Prolonger la nomination temporaire de M. Michel Allen, directeur par intérim de l'arrondissement Outremont et ce, jusqu'au 6 septembre 2016

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1166695010

Désignation d'un maire suppléant pour la période du 1er août au 30 novembre 2016

60 – Information

60.01 Information

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1161904005

Informé le conseil d'arrondissement de l'intervention, en tant que partie prenante, de la Direction de l'arrondissement d'Outremont au dossier décisionnel # 1166352001 d'accorder un soutien financier non récurrent, représentant une somme maximale totale de 625 201 \$ à huit organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Hiver 2016, Abords du Site Outremont - Soutien aux projets structurants - Secteurs ciblés prioritaires, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

60.02 Information

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1161904006

Informar le conseil d'arrondissement de l'intervention, en tant que partie prenante, de la Direction de l'arrondissement d'Outremont au dossier décisionnel # 1160457001 d'autoriser le transfert d'une somme de 380 256,59 \$, taxes incluses, du poste «dépenses incidentes» au poste «dépenses contingentes» dans le cadre du contrat de construction de l'aréna d'Outremont de l'arrondissement d'Outremont octroyé à la firme Norgéreq Ltée (contrat # 14556), majorant ainsi le montant total de ce contrat de 8 365 644,93 \$ à 8 745 901,52 \$ taxes et contingences incluses

70 – Autres sujets

70.01 Varia

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Affaires nouvelles

70.02 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 34
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

IDENTIFICATION

Dossier # :1162861008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont et dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1er septembre 2015 et le 31 mai 2016, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ - Diffusion du rapport

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 144.7 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4), la mairesse de l'arrondissement doit, au moins quatre (4) semaines avant que le budget de l'arrondissement d'Outremont ne soit transmis au comité exécutif, faire rapport sur la situation financière de l'arrondissement au cours d'une séance du conseil d'arrondissement. Le dernier alinéa de cette disposition législative prévoit que le texte du rapport de la mairesse de l'arrondissement est distribué gratuitement à chaque adresse civique de l'arrondissement. Toutefois, plutôt que cette distribution, le conseil d'arrondissement peut décréter que le texte soit publié dans un journal local.

Dépôt des contrats octroyés comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que le conseil d'arrondissement a conclu et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même co contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La mairesse de l'arrondissement doit présenter le «Rapport sur la situation financière» lors d'une séance du conseil d'arrondissement conformément aux exigences de la loi.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication dans la version papier du Journal d'Outremont et dans le journal l'Express.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne JEFFREY
Chef div.ressources financières, matérielles et
informationnelles.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-01

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et des relations
avec les citoyens



Dossier # : 1165078027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Construction Morival Limitée un contrat pour la réfection du perron et du trottoir de l'entrée de la salle du conseil d'arrondissement d'Outremont au 530 avenue Davaar pour un montant de 48 059.55\$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP02/05-16 (Trois (3) soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du PTI

D'OCTROYER à la firme Construction Morival Limitée un contrat pour la réfection du perron et du trottoir de l'entrée de la salle du conseil d'arrondissement d'Outremont au 530 avenue Davaar à Outremont pour un montant de 48 059.55\$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP02/05-16 (Trois (3) soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du PTI;
D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-06-29 13:59

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165078027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Construction Morival Limitée un contrat pour la réfection du perron et du trottoir de l'entrée de la salle du conseil d'arrondissement d'Outremont au 530 avenue Davaar pour un montant de 48 059.55\$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP02/05-16 (Trois (3) soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du PTI

CONTENU

CONTEXTE

Le perron et une partie du trottoir de l'entrée de la salle du conseil sont arrivés à la fin de leur vie utile. Une démolition des ouvrages existants et une reconstruction sont requises. Ces travaux sont requis pour assurer un accès sécuritaire aux usagers de la salle du conseil d'arrondissement d'Outremont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1160465001 - 10 mai 2016 - Octroyer un contrat de gré à gré pour des services professionnels d'un montant de 4 599.00\$ (incluant les taxes) à Latéral s.e.n.c. pour réaliser les plans et devis sur format plan pour la réfection du perron et du trottoir de l'entrée de la salle du conseil d'arrondissement d'Outremont au 530 avenue Davaar à Outremont, SP06/05-16.

DESCRIPTION

Les travaux visés par le présent sommaire consiste en la démolition et la reconstruction du perron et d'une partie du trottoir de l'entrée de la salle du conseil d'arrondissement d'Outremont au 530 avenue Davaar à Outremont. Les travaux seront réalisés selon les plans et devis préparé par la firme d'ingénieurs Latéral s.e.n.c.

Ces travaux comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants:

- Démolition du perron et d'une partie du trottoir;
- Réalisation des coffrages et coulées de béton;
- Réinstallation des garde-corps;
- Remise en état des surfaces adjacentes (pavage, gazon, etc.).

JUSTIFICATION

Afin de procéder à la démolition et la reconstruction du perron et d'une partie du trottoir de l'entrée de la salle du conseil d'arrondissement d'Outremont, le directeur des Travaux publics a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres SEAO le 2 juin 2016. Trois (3) entrepreneurs ont présenté une offre à l'arrondissement. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 juin 2016 à 14 h. Les bordereaux de prix ont été joints au présent sommaire.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Construction Morival Limitée	43 690.50\$	4 369.05\$	48 059.55\$
Entreprises Ricbo inc.	60 361.87\$	6 036.19\$	66 398.06\$
Les Entreprises de Construction Ventec inc.	88 530.75\$	8 853.08\$	97 383.83\$
Estimation professionnelle	29 214.55\$	2 921.45\$	32 136.00\$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)			15 923.55 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>)			49.6%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)			18 338.51 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100</i>)			38.2 %

Étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte la conformité de l'appel d'offres public, nous recommandons l'octroi du contrat à la firme Construction Morival Limitée pour la démolition et la reconstruction du perron et d'une partie du trottoir de l'entrée de la salle du conseil d'arrondissement d'Outremont, pour un montant de 48 059.55\$ toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses est de 48 059.55\$ (contingences et taxes incluses)
Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas réaliser les travaux rapidement pourrait conduire à une situation non sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat des travaux : 4 juillet 2016
Période de travaux : 11 juillet au 26 août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

En vertu du décret 1049-2013, l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers n'est pas requis pour ce mandat.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain FISET
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Sophie LABERGE
C/d Études techniques

Le : 2016-06-13

IDENTIFICATION

Dossier # :1165078031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 15 843,56 \$ (incluant les taxes) à la firme Globatech logic-contrôle inc pour les travaux de mise en place de deux guérites de sécurité automatisées à l'entrée de la cour des Travaux publics - Dépense provenant du surplus budgétaire

CONTENU

CONTEXTE

L'accès véhiculaire à la cour des Travaux publics présente des lacunes importantes en termes de sécurité.

De plus, nous constatons que des individus privés profitent de l'absence du personnel à l'accueil pour accéder à la cour et décharger du matériel en vrac sans aucun contrôle financier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La mise en place de deux guérites de sécurité automatisées avec contrôle est nécessaire afin de répondre aux normes de sécurité exigées. Ces guérites seront contrôlées à l'aide de capteurs installés sur notre flotte de véhicules. Ainsi, nous allons améliorer et contrôler de façon importante les entrées et sorties à la cour des Travaux publics de notre arrondissement.

JUSTIFICATION

Puisque le contrat qui sera octroyé est d'une valeur inférieure à 24 999,99 \$ incluant les taxes, un appel d'offres sur invitation n'est pas requis.

Par contre, une demande de prix a été produite auprès de trois fournisseurs, dont les soumissions se retrouvent en pièces confidentielles au présent dossier décisionnel.

- **Globatech - logic-contrôle inc. 13 780,00 \$ excluant les taxes**
- **Groupe SIP - Site Intégration Plus Inc. 14 192,00 \$ excluant les taxes**
- **Stanley Sécurité 14 250,00 \$ excluant les taxes**

La firme *Globatech - logic-contrôle inc* ayant émis le plus bas prix, est donc retenue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses est de 15 843,56 \$ incluant les taxes.
Les coûts pour ces travaux de mise en place seront assumés à même le surplus budgétaire de l'arrondissement.

Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Améliorer et sécuriser le plus rapidement possible la cour des Travaux publics assurant ainsi une meilleure protection de nos installations bâtiments et véhicules.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc BOMBARDIER
C/m atelier mecanique <<arr.>>

ENDOSSÉ PAR

André BRIDEAU
Directeur des travaux publics

Le : 2016-06-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1160465002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 d) prendre des mesures visant à limiter les nuisances et les obstacles entravant l'accès sécuritaire des citoyennes et des citoyens à leur domicile et au réseau piétonnier
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 2 271 529.57\$ (incluant les taxes) pour les travaux de réfection routière du PRR, PRRRL et RAAV (PRRRA) 2016 et octroyer un contrat à cette fin à la firme Socomec Industriel inc., suite à l'appel d'offres public TP03/06-16 (5 soumissionnaires conformes) – Dépense provenant du budget du PTI

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des attributions financières du *Programme triennal d'immobilisation* (PTI) de l'arrondissement d'Outremont pour l'exercice financier 2016, un montant a été accordé pour la réfection de la chaussée et des trottoirs sur certains tronçons de l'arrondissement. Dans le cadre de ce programme, le conseil d'arrondissement a validé le choix des rues suivantes :

- Avenue Bernard, de McEachran à Davaar;
- Avenue Prince-Philip, de Springgrove à Springgrove;
- Avenues Glencoe, de Côte-Ste-Catherine à Willowdale;
- Avenue Dunlop, de Van Horne à Ducharme.

D'autre part, une somme de 750 000\$ a été réservée à l'arrondissement par le Service des infrastructures, de la voirie et des transport de la Ville de Montréal dans le cadre de la mise en oeuvre d'un *Programme de réfection du réseau routier local* pour l'année 2016 suite à une décision du comité exécutif. L'arrondissement est responsable de la sélection des tronçons, de la nature des travaux, de la conception, de l'appel d'offres et de la réalisation des travaux. Les rues retenues ne doivent pas faire partie du PTI local de l'arrondissement, ni du RAAV et doivent constituer un investissement supplémentaire dans le réseau routier. Ainsi, suivant certaines conditions (état des conduites souterraines, état de dégradation de la chaussée) la priorité a été donnée aux rues suivantes:

- Avenue de l'Épée, de Lajoie à Bernard;
- Avenue de Willowdale, de Wilderton à Limite Ouest.

De plus, une somme a été réservée à l'arrondissement par le Service des infrastructures, de la voirie et des transport de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de réfection routière du Réseau Artériel Administratif de la ville (RAAV) phase 2 (appelé PRRRA dans la soumission TP03/06-16). Ainsi, suivant certaines conditions (état des conduites souterraines, état de dégradation de la chaussée) la priorité a été donnée à la rue suivante:

- Wiseman, de Bernard à St-Viateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0462 - 23 mars 2016 - Approuver un projet de convention par lequel Les Consultants SM inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et de surveillance des travaux du PRR, PRRRL et du PRRRA 2016, dans l'arrondissement d'Outremont, pour une somme maximale de 184 244,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP01/01-16;

CA16 160067 - Octroyer un contrat à la firme Les Consultants SM inc. pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et de surveillance des travaux du PRR, PRRRL et du PRRRA 2016 dans l'arrondissement d'Outremont, au montant de 184 244,97\$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres public SP01/01-16 (deux soumissionnaires conformes) - Budget provenant du PTI de l'arrondissement et du PTI de la ville centre.

DA160465002 - 31 mai 2016 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres publics pour l'exécution des travaux du Programme de réfection routière du Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) phase 2 de 2016 dans l'arrondissement d'Outremont;

CA16 160030 - 1 février 2016 - Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation de travaux de réfection routière sur l'avenue Wiseman entre l'avenue Bernard et l'avenue St-Viateur - Programme de réfection routière du Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) phase 2.

DESCRIPTION

Les travaux consisteront à réparer une partie de la fondation des rues, à refaire l'asphalte, reprendre les sections de trottoirs détériorés et aménager des saillies.

JUSTIFICATION

Afin de procéder à la réfection de certains tronçons des avenues Bernard, Prince-Philip, Glencoe, Dunlop, de l'Épée, Willowdale et Wiseman dans le cadre du programme de réfection routière (PRR) 2016, du Programme de réfection du réseau routier local (PRRRL) 2016 et du Programme de réfection routière du Réseau Artériel Administratif de la ville (RAAV) phase 2, le directeur des Travaux publics a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres SEAO le 7 juin 2016. Neuf (9) firmes ont pris le devis descriptif et cinq (5) ont déposé des soumissions, soit 57%. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 juin 2016 à 14 h. Les bordereaux de prix ont été joints au présent sommaire.

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Socomec Industriel inc.	2 065 026.88\$	206 502.69\$	2 271 529.57\$
2 Pavage Métropolitain Inc.	2 071 997.70\$	207 199.77\$	2 279 197.47\$
3 Groupe TNT inc.	2 089 140.88\$	208 914.09\$	2 298 054.97\$
4 Construction Soter Inc.	2 243 839.46\$	224 383.95\$	2 468 223.41\$
5 Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.	2 388 973.55\$	238 897.35\$	2 627 870.90\$
Estimation professionnelle par le consultant	2 711 800.35\$	271 180.04\$	2 982 980.39\$
Coût moyen des soumissions reçues			2 388 975.26
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i>			\$ 117 445.69\$ 5.2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme <i>((La plus haute conforme - plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			356 341.33\$ 15.7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation <i>((La plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-711 450.82\$ -23.9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse <i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			7 667.90\$ 0.3%

Étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte la conformité de l'appel d'offres public tel que l'indique le rapport d'analyse des soumissions élaboré par la firme Les Consultants SM inc. , nous recommandons l'octroi du contrat à la firme Socomec Industriel inc. pour la réfection de certains tronçons des avenues Bernard, Prince-Philip, Glencoe, Dunlop, de l'Épée, Willowdale et Wiseman pour un montant total maximal de **2 271 529.57\$** toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 271 529.57\$ (taxes incluses)
 Cette dépense est répartie de la façon suivante entre les PTI 2016 du Service des infrastructures, de la voirie et des transport et de l'arrondissement d'Outremont:

Avenue Bernard: 211 237.82\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par Outremont;
 Avenue Prince-Philip: 305 477.08\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par Outremont;
 Avenue Glencoe: 406 172.18\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par Outremont;
 Avenue Dunlop: 423 688.62\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par Outremont;
 Contingences: 134 657.57\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par Outremont;

Avenue de l'Épée: 377 503.17\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par le Service des infrastructures, de la voirie et des transport.
 Avenue Willowdale: 458 474.31\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par le Service des infrastructures, de la voirie et des transport.
 Avenue Wiseman: 529 247.17\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par le Service des infrastructures, de la voirie et des transport.
 Contingences: 136 522.47\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par le Service des infrastructures, de la voirie et des transport.

Total des coûts pour Outremont: 1 481 233.27\$ (taxes incluses)
Total des coûts pour le Service des infrastructures, de la voirie et des transport: 1 501 747.11\$ (taxes incluses)

Voici la répartition des coûts attribuée à la chaussée et aux trottoirs pour le Service des infrastructures, de la voirie et des transport:

Avenue de l'Épée: Chaussée 71.4%, Trottoirs 28.6%;
Avenue Willowdale: Chaussée 74.5%, Trottoir 25.5%.
Avenue Wiseman: Chaussée 76.0%, Trottoir 24.0%.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens de l'arrondissement ainsi que dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 4 juillet 2016
Début des travaux: juillet 2016
Fin des travaux: septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

L'adjudicataire a reçu l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers en date du 18 juin 2013 et en vigueur jusqu'au 16 juin 2016, voir pièce jointe. Malgré cette dernière date, l'adjudicataire est toujours inscrit au site de l'AMF. Le contentieux de la Ville de Montréal a procédé à cette vérification.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain FISET
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-20

Sophie LABERGE
C/d Études techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics



Dossier # : 1162504034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière d'un montant total de 500 \$ (taxes incluses) à la Maison des jeunes d'Outremont pour le projet de réalisation d'une vidéo à l'occasion de la « Soirée Retrouvailles 2016 », présenté dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement, et ce, à même le budget de fonctionnement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ACCORDER une contribution financière d'un montant total de 500 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour le projet de réalisation d'une vidéo à l'occasion de la « Soirée Retrouvailles 2016 », présenté dans le cadre du Programme de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement d'Outremont;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-06-28 19:02

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162504034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière d'un montant total de 500 \$ (taxes incluses) à la Maison des jeunes d'Outremont pour le projet de réalisation d'une vidéo à l'occasion de la « Soirée Retrouvailles 2016 », présenté dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement, et ce, à même le budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Outremont disposant annuellement d'un budget pouvant lui être distribué sous forme de subventions ou de commandites à différents organismes du milieu. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, souhaitant établir un certain nombre de paramètres afin d'analyser objectivement les demandes de subvention reçues, s'est dotée d'une politique de soutien aux projets spéciaux. La *Politique de soutien logistique et de soutien aux projets spéciaux des organismes* a été adopté par le conseil d'arrondissement le 2 février 2015. L'arrondissement entend ainsi reconnaître l'action menée dans son milieu par certains organismes en leur versant une assistance financière directe et/ou en les supportant sur le plan de la logistique.

Les buts de cette Politique sont les suivants :

- Supporter financièrement les interventions d'organismes du milieu
- Favoriser une utilisation équitable et appropriée des fonds publics
- Permettre une discrimination positive à l'intérieur des demandes d'assistance financière reçues
- Supporter techniquement ou financièrement les activités d'organismes du milieu
- Appuyer les groupes se distinguant dans leur discipline respective.

De plus, la *Politique de soutien logistique et de soutien aux projets spéciaux des organismes* identifie notamment le type de subvention admissible, les critères d'attribution, l'accessibilité, les exclusions, les exigences, les paramètres d'évaluation des demandes ainsi que la constitution du comité d'attribution des subventions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0040 - 2 février 2015 : Adopter la politique de soutien financier et logistique aux projets spéciaux des organismes partenaires de l'arrondissement d'Outremont, jointe au dossier décisionnel.

CA 15 16 0273 - 8 septembre 2015 : D'accorder une contribution financière d'un montant total de 200 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour le projet de mise aux normes sécuritaires de l'événement « Maison hantée 2015 » présenté dans le cadre du

Programme de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement d'Outremont; d'accorder une contribution financière d'un montant total de 300 \$ à la Galerie d'art d'Outremont pour le projet de présentation de six (6) conférences sur l'art présenté dans le cadre du Programme de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement; d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

La Maison des jeunes d'Outremont a déposé une demande de soutien dans le cadre de la *Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux des organismes* pour le projet « Soirée Retrouvailles 2016 » marquant la célébration du 30e anniversaire de fondation de l'organisme.

La Maison des jeunes d'Outremont a présenté une demande de subvention d'un montant de 500 \$ pour la réalisation de ce projet . De plus, la Maison des jeunes a également demandé un soutien logistique sous forme de prêt de matériel, soit :

- Système audio (amplificateurs, console et micro);
- scène et lutrin noir;
- un (1) chapiteau de l'arrondissement;
- huit (8) barricades de rue

Un comité d'attribution composé de Anne-Marie Poitras, chef de division culture, bibliothèque et développement social, de monsieur Luc Lafrance, régisseur sports et loisirs et de monsieur Jean-René Usclat, secrétaire de direction, s'est réuni le 27 juin 2016 afin d'analyser la demande soumise et d'émettre ses recommandations (voir les fiches informatives produites par le comité d'attribution jointes en pièces confidentielles au présent sommaire).

Tels qu'indiqué aux fiches informatives jointes en pièces confidentielles au présent sommaire, après analyse du projet, le comité d'attribution recommande l'octroi d'une subvention de 500 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour le projet de réalisation d'une vidéo dans le cadre de la « Soirée Retrouvailles 2016 ». Le comité recommande également que soit fourni le soutien logistique et matériel requis par la Maison des jeunes, sous réserve des besoins de l'arrondissement et de la disponibilité du matériel requis.

JUSTIFICATION

La subvention octroyée permettra de supporter financièrement et techniquement la concrétisation du projet soumis au comité d'attribution, soit le projet de réalisation d'une vidéo dans le cadre de la « Soirée Retrouvailles 2016 » marquant la célébration du 30e anniversaire de la Maison des jeunes d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Versement d'une subvention de 500 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour la réalisation d'une vidéo dans le cadre de la « Soirée Retrouvailles 2016 » présenté dans le cadre du *Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux des organismes* de l'arrondissement.

Imputation budgétaire :

2418-0010000-302724-07289-61900-016491-0000-000000-000000-00000-00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-20

Anne-Marie POITRAS
Chef de division culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1167011010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 mai 2016, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 mars 2016

Je recommande le dépôt au conseil.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-06-30 08:40

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1167011010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 mai 2016, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 mars 2016

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

Il s'agit du dépôt des bons de commandes, des demandes de paiement sans bon de commande et des achats sur carte de crédit par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabel Cristina OLIER
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-10

Suzanne JEFFREY
Chef de division ressources financières,
matérielles et informationnelles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice des Services administratifs du greffe et
des relations
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



Dossier # : 1167011009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mai 2016

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mai 2016.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-06-27 10:46

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1167011009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mai 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La division des ressources financières désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la direction des services administratifs, division des ressources financières est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabel Cristina OLIER
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-10

Suzanne JEFFREY
Chef de division ressources financières,
matérielles et informationnelles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice des Services administratifs du greffe et
des relations
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



Dossier # : 1166695011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2016

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2016.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-06-28 22:00

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1166695011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2016

CONTENU

CONTEXTE

Rapport de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Ces rapports de reddition de comptes sont requis par le *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire-rechercheur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-28

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1165078026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 5 905,38 \$ pour bonifier le contrat de la firme Bordure et trottoir RSF pour la reconstruction de trottoirs, de bordures de béton et aménagements géométriques pour l'arrondissement d'Outremont, portant la dépense totale à 97 367,97 \$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres sur invitation TP03/05-13 - Dépense provenant du PTI

AUTORISER une dépense supplémentaire de 5 905,38 \$ pour bonifier le contrat de la firme Bordure et trottoir RSF pour la reconstruction de trottoirs, de bordures de béton et aménagements géométriques pour l'arrondissement d'Outremont, portant la dépense totale à 97 367,97 \$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres sur invitation TP03/05-13 IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-06-30 08:47

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165078026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 5 905,38 \$ pour bonifier le contrat de la firme Bordure et trottoir RSF pour la reconstruction de trottoirs, de bordures de béton et aménagements géométriques pour l'arrondissement d'Outremont, portant la dépense totale à 97 367,97 \$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres sur invitation TP03/05-13 - Dépense provenant du PTI

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du contrat octroyé en 2013 à la firme RSF pour la reconstruction de trottoirs, de bordures de béton et d'aménagements géométriques dans diverses rues de l'arrondissement, les quantités inscrites au devis ont été dépassées et malgré le fait que toutes les factures aient été acquittées, il manque une somme de 5 905\$ incluant les taxes pour payer les retenues qui sont réclamées par l'entrepreneur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 16 0227 - 8 juillet 2013 - Octroyer un contrat à la firme Bordure et trottoir RSF au montant de 91 462,62 \$ (taxes incluses) pour la reconstruction de trottoirs, de bordures de béton et aménagements géométriques pour l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres sur invitation TP03/05-13

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le travail exécuté est satisfaisant et l'entrepreneur demande d'être payé pour 10% de son contrat qui était retenu en guise de garantie. Aucune somme n'avait été réservée à l'époque et aujourd'hui, il y a un manque à gagner au contrat de 5 905 \$ étant donné un dépassement de quantité de 12 m.car. de trottoirs et 35 m. lin de bordure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les retenues seront payées à même le budget PRR du PTI tel qu'indiqué à l'intervention financière

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_ du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie LABERGE
C/d Études techniques

ENDOSSÉ PAR

André BRIDEAU
directeur Travaux publics

Le : 2016-06-22



Dossier # : 1165078028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 60 000 \$ taxes inclu, pour la réalisation de travaux de revêtement mince dans plusieurs ruelles de l'arrondissement d'Outremont - Dépense provenant du surplus budgétaire

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 60 000 \$ pour la réalisation de travaux de revêtement mince dans plusieurs ruelles de l'arrondissement d'Outremont - Dépense provenant du surplus budgétaire.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-06-29 13:02

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165078028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 60 000 \$ taxes inclu, pour la réalisation de travaux de revêtement mince dans plusieurs ruelles de l'arrondissement d'Outremont - Dépense provenant du surplus budgétaire

CONTENU

CONTEXTE

L'état des ruelles continue à se dégrader dans l'arrondissement. Le montant présentement identifié au budget de fonctionnement pour l'achat d'enrobés bitumineux servira essentiellement aux interventions manuelles suivantes :

- réparation de coupes d'aqueduc;
- coupes d'égout;
- comblement de nids-de-poule
- réparations urgentes

Aucun projet de réfection routière n'étant effectué dans les ruelles présentement, nous devons intervenir afin de rétablir une situation acceptable lorsque la surface asphaltée est trop dégradée et qu'une simple opération de comblement de nids-de-poule n'est pas suffisante ou appropriée dans la ruelle. Nous procédons alors afin de rectifier le revêtement de surface dans les ruelles en vue d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons qui y circulent de même que des collectes diverses avec camions qui sont effectuées via ces passages, sans omettre les nombreux camions de livraison qui doivent utiliser certaines d'entre elles.

Pour ce faire, il est essentiel qu'une somme complémentaire soient allouée afin de permettre des interventions mécaniques plus ciblées dans les ruelles avec l'application de revêtements minces d'enrobés bitumineux qui permettront de rétablir une situation acceptable. Un programme d'entretien annuel de réfection de nos ruelles pourra être établi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 16 0191 - 6 juin 2016 -Autoriser une dépense de 41 995 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'enrobés bitumineux chez Construction DJL Inc, selon l'entente-cadre 1092608 pour permettre la réalisation de travaux d'asphaltage dans diverses rues et ruelles de l'arrondissement d'Outremont - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

Le montant alloué servira essentiellement à la fourniture d'enrobés bitumineux, à la location d'une paveuse ainsi que d'un planeur-scarificateur afin de faire la mise en place de couches minces d'enrobés bitumineux pour les endroits les plus dégradés en vue d'une amélioration significative

La liste des ruelles où nous prévoyons intervenir avec l'octroi du montant demandé est en pièce jointe ainsi que la ventilation des dépenses.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation budgétaire à identifier au surplus

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dégradation majeure de nos ruelles nous devons donc assurer la sécurité des piétons et augmenter la qualité de roulement pour les véhicules de service qui les empruntent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le début des travaux est prévu en septembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_ du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno PAQUET
Chef de division -Opérations

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-22

André BRIDEAU
Dir. Travaux publics



Dossier # : 1167270002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion relatif à la modification du règlement de zonage (1177) afin de réviser les normes de construction, d'intégration et d'implantation des constructions hors toit sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande de présenter la proposition suivante:

AVIS DE MOTION RELATIF À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) AFIN DE RÉVISER LES NORMES DE CONSTRUCTION, D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS HORS TOIT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

VU l'article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU les articles 113 et 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

Il est recommandé:

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, d'une modification au *Règlement de zonage* (1177) afin de réviser les normes de construction, d'intégration et d'implantation des constructions hors toit sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement Outremont.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-06-02 14:32

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1167270002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion relatif à la modification du règlement de zonage (1177) afin de réviser les normes de construction, d'intégration et d'implantation des construction hors toit sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Outremont reçoit un grand nombre de demandes de construction hors toit. Considérant que ces demandes doivent toutes faire l'objet d'un PIIA, le CCU a donné le mandat au Service d'aménagement urbain et du patrimoine de réviser les normes de construction, d'implantation et d'intégration des constructions hors toit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est proposé de modifier le *Règlement de zonage* (1177) afin de réviser les normes de construction, d'intégration et d'implantation des constructions hors toit sur l'ensemble du territoire.

JUSTIFICATION

Le Service d'aménagement urbain et du patrimoine recommande de donner avis de motion pour les motifs suivants:

- considérant la grande valeur architecturale et patrimoniale des bâtiments de l'arrondissement
- considérant le nombre important de demandes de PIIA incluant des constructions hors toit;
- considérant le mandat donné par le CCU au Service d'aménagement urbain et du patrimoine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun PIIA ne pourra être donné et aucun permis de transformation ne pourra être émis pour une construction hors toit avant l'adoption des modifications réglementaires. Celles existantes bénéficieront cependant de droits acquis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

6 juin 2016: Avis de motion et adoption d'un projet de règlement..

- Étapes subséquentes à déterminer.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas O OUELLET
Agent technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Yves MONTY
C/d permis & inspections arrondissements

Le : 2016-06-02



Dossier # : 1154328012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la Ville d'Outremont (1168), le Règlement concernant les permis et certificats (1176), le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) (et d'apporter d'autres modifications réglementaires connexes)

IL EST RECOMMANDÉ de déposer un avis de motion et un premier projet de règlement modifiant le Règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la Ville d'Outremont (1168), le Règlement concernant les permis et certificats (1176), le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et d'apporter d'autres modifications réglementaires connexes.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-03-02 13:49

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154328012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la Ville d'Outremont (1168), le Règlement concernant les permis et certificats (1176), le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) (et d'apporter d'autres modifications réglementaires connexes)

CONTENU

CONTEXTE

Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (SAD) est entré en vigueur le 1er avril 2015. En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ,c.A-19.1), l'arrondissement doit adopter, dans les six (6) mois qui suivent cette entrée en vigueur, un règlement de concordance conformément au document complémentaire qui fait partie intégrante du SAD.

Certaines modifications apportées aux différents règlements sont requises aux fins de la concordance alors que d'autres sont des modifications de cohérence connexes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0055 29 janvier 2015 Adoption avec changement, du règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié)» afin de le rendre conforme au contenu du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

CG15 0325 30 avril 2015 Adoption du document d'accompagnement indiquant la nature des modifications réglementaires à apporter aux plans et règlements d'urbanisme, conformément à l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

DESCRIPTION

Le présent règlement de concordance modifiera les 4 règlements suivants:

1. Règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la ville d'Outremont numéro 1168

Ci-bas, les principales modifications apportées au règlement :

- Modification du titre du règlement par « Règlement concernant la protection des arbres »;
- Ajout de la définition d'une opération d'abattage d'un arbre ;
- Ajout de l'obligation d'obtenir un permis pour les opération d'abattage d'un arbre sous certaines conditions;
- Ajout de conditions de délivrance d'un permis d'abattage d'arbre.

2. Règlement concernant les permis et certificats numéro 1176

Ci-bas, les principales modifications apportées au règlement :

- Remplacement de l'annexe A « Ruisseau de la montagne » par l'annexe A « Ruisseau d'Outremont »;
- Ajout des définitions suivantes:
 - comité consultatif d'urbanisme;
 - conseil d'arrondissement;
 - dépérissement irréversible;
 - figure;
 - leq;
 - toit végétalisé;
- Remplacement des définitions suivantes:
 - fossé mitoyen (ou de ligne);
 - ligne des hautes eaux;
 - règlements d'urbanisme;
- Ajout de l'exigence pour les demandes de permis et de certificats d'occupation pour les terrains situés à moins de 75 mètres d'une limite d'emprise d'une voie ferrée principale ou adjacents à cette emprise d'une attestation préparée par un professionnel démontrant la conformité aux exigences de niveau de vibration ou de niveau sonore;

3. Règlement de zonage numéro 1177

Ci-bas, les principales modifications apportées au règlement :

- Les annexes suivantes sont ajoutées :
 - Annexe D : Réseaux ferroviaires ;
 - Annexe J : Évaluation de la viabilité des aménagements à proximité des activités ferroviaires;

- Les annexes suivantes sont modifiées :
 - Annexe B : Stationnement dans un rayon de 500 mètres d'une station de métro ;
 - Annexe C : les grilles des usages et de normes suivantes sont modifiées: C-4 à C-6, CL-3, PB1 À PB-19, PB-21, PB-22, RB-11, RB-12, RC-9, RC-15 et RC-19;
- L'ajout d'une disposition concernant l'aménagement d'une cour avant où un espace suffisant doit être prévu en vue de permettre la plantation d'un arbre et sa croissance à maturité, et ce, lorsque l'alignement de construction le permet;
- L'ajout de dispositions relatives au pourcentage de surface végétale requis;
- L'ajout d'une disposition concernant l'obligation de plantation d'arbres;
- L'ajout d'espèces à la liste des espèces envahissantes prohibées à l'intérieur d'une bande de protection de 100 mètres d'un milieu naturel protégé ou en voie de l'être;
- L'ajout d'une disposition relative aux revêtements autorisés pour un espace de stationnement extérieur lors de l'aménagement, l'agrandissement ou la réfection complète de celui-ci;
- L'ajout de dispositions concernant l'occupation par un usage sensible d'un terrain situé dans une autre zone et occupé par un usage Communautaire de catégorie VI ou de l'usage « Commerces impliquant de la fabrication de l'assemblage sur place » du groupe Commerce de catégorie VII lorsqu'une zone tampon végétale est aménagée selon les conditions suivantes :
 - être d'une profondeur minimale de 4 m;
 - être libre de toute construction;
 - lors de la plantation, les végétaux doivent avoir une hauteur minimale d'au moins 1.5 m, au moins 60 % doit appartenir à la famille des conifères et ils doivent être disposés de façon à créer un écran visuel continu;
 - les travaux de plantation devront être réalisés dans le délai prescrit au certificat d'autorisation requis pour la réalisation des travaux.
- L'ajout de la définition d'usage sensible;
- L'ajout de dispositions relatives à l'occupation d'un terrain adjacent à une voie ferrée principale:
 - Lorsqu'un usage sensible est implanté sur un terrain adjacent à une voie ferrée principale, la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment doit faire l'objet d'une évaluation de viabilité des aménagements à proximité des activités ferroviaires (annexe J);
 - Tout terrain situé à moins de 75 mètres d'une limite d'emprise d'une voie ferrée et adjacent à cette emprise ne peut être occupé par un usage sensible si le niveau de vibration à l'intérieur du bâtiment est supérieur à 0.14 mm/s;
 - Tout terrain situé à moins de 30 mètres d'une limite d'emprise d'une voie ferrée et adjacent à cette emprise ne peut être occupé par un usage sensible si le niveau sonore à l'intérieur du bâtiment est supérieur à 40 dBA Leq (24 h).

4. Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1189

Ci-bas, les principales modifications apportées au règlement :

· Les annexes suivantes sont ajoutées:

- Annexe G intitulée « Vues d'intérêt depuis le mont Royal » ;
- Annexe H intitulée « Vues d'intérêt vers le mont Royal qu'offrent les terrains à construire ou à transformer » ;
- Annexe I intitulée « Recherche documentaire préalable à une évaluation d'intérêt patrimonial » ;
- Annexe J intitulée « Évaluation de la viabilité des aménagements à proximité des activités ferroviaires » ;

· Ce règlement est modifié par le remplacement des annexes suivantes :

- Annexe A intitulée « Secteurs spécifiques de PIIA » par la carte intitulée « Annexe A - Patrimoine » jointe en annexe 7;
- Annexe D intitulée « Le patrimoine bâti » par la carte intitulée « Annexe D - Territoires d'intérêt écologique » jointe à l'annexe 2;
- Annexe E intitulée « Le patrimoine naturel » par la carte intitulée « Annexe E - Patrimoine archéologique » jointe en annexe 9;
- Annexe F intitulée « Le patrimoine archéologique » par la carte intitulée « Vues d'intérêt vers le mont Royal » jointe en annexe 10;

· L'ajout de dispositions relatives aux grandes propriétés à caractère institutionnel et aux lieux de culte d'intérêt;

· L'ajout de dispositions relatives à la création d'une emprise publique à l'intérieur d'un secteur identifié comme patrimoine archéologique;

· L'ajout de dispositions relatives à un terrain situé en tout ou en partie à moins de 30 mètres d'une rive, d'un bois, d'un milieu humide ou d'un cours d'eau intérieur ou portant sur un bois compris dans un écoterritoire;

- L'ajout de dispositions visant l'occupation d'un usage sensible sur un terrain adjacent à l'emprise d'une voie ferroviaire principale;

· L'ajout d'objectifs et de critères de PIIA relatifs à l'accessibilité universelle;

· L'ajout de critères de PIIA concernant les vues vers et depuis le mont Royal;

· L'ajout de critères de PIIA concernant la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment;

· L'ajout d'objectifs et de critères concernant les grandes propriétés à caractères institutionnels et pour les lieux de culte d'intérêt lors d'un changement d'usage, de construction, d'agrandissement, de lotissement ou lors de la modification d'un élément construit ou végétal;

· L'ajout d'objectifs et de critères concernant les grandes propriétés à caractères institutionnels et pour les lieux de culte d'intérêt lors d'une modification ou la démolition d'un élément construit ou végétal;

- L'ajout d'objectifs et de critères pour un projet de construction ou d'agrandissement, une opération de remblai ou de déblai sur un terrain situé en tout ou en partie à moins de 30 mètres d'une rive, d'un bois, d'un milieu humide ou d'un cours d'eau intérieur ou portant sur un bois compris dans un écoterritoire;

- L'ajout d'objectifs et de critères pour un projet d'opération cadastrale sur un terrain situé en tout ou en partie à moins de 30 mètres d'une rive, d'un bois, d'un milieu humide ou d'un cours d'eau intérieur ou portant sur un bois compris dans un écoterritoire;

Il est à noter que certains ajustements de cohérence ont été réalisés dans le règlement en vue d'uniformiser certains éléments avec les autres règlements de l'arrondissement. Ces ajustements ne constituent pas une concordance stricte au Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal.

JUSTIFICATION

Après avoir pris connaissance du projet de règlement de concordance, la chef de division du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande favorablement l'adoption du présent projet de modifications réglementaires pour les motifs suivants :

- suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, les municipalités et les arrondissements disposent d'un délai de six (6) mois pour adopter tout règlement de concordance afin de rendre les règlements d'urbanisme conformes aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire;
- le projet de règlement de concordance a été présenté au comité consultatif d'urbanisme et celui-ci a émis un avis favorable lors de la rencontre tenue le 28 septembre 2015;
- le projet de règlement de concordance répond aux 3 grandes orientations énoncées dans la Schéma, soit qu'il favorise un cadre de vie de qualité, qu'il soutien le dynamisme de l'Agglomération et du centre de la métropole et qu'il met en valeur les territoires d'intérêts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications apportées aux règlements ci-haut mentionnés contribueront, notamment à la poursuite de l'atteinte des objectifs du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'Agglomération de Montréal 2015-2020 et seront conformes aux objectifs et orientations du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessible les différents avis publics sur le site web de l'arrondissement, les opérations de communications menées seront conformes aux obligations à l'égard de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ., chapitre A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette modification réglementaire n'est pas susceptible d'approbation référendaire en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et concerne l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Outremont.

Calendrier d'adoption proposé, sujet à modification:

- séance du conseil d'arrondissement | dépôt d'un avis de motion et adoption d'un projet de règlement de concordance;
- publication d'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- assemblée publique de consultation;
- séance du conseil d'arrondissement | adoption du règlement;
- obtention du certificat de conformité et entrée en vigueur du règlement;
- publication d'un avis public promulguant l'entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction des travaux publics (Violette SAURIOL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Chantal M SÉGUIN
Chef de division

Le : 2016-02-23



Dossier # : 1166695007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et certificats (1176)

Je recommande d'adopter le Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et certificats (1176).

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-06-01 11:46

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1166695007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et certificats (1176)

CONTENU**CONTEXTE**

Le règlement 1176 sur les permis et certificats a été adopté en 1991. Vu les modifications apportées dans le temps, entre autre au niveau de la structure et du traitement des permis et certificats, une modification est nécessaire afin de mettre à jour le règlement aux réalités de 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Les modifications proposées sont les suivantes :

Art. 3.1 : préciser que l'application vise les règlements d'urbanisme dans leur ensemble.

Art. 3.2 : préciser que l'application vise les règlements d'urbanisme et que l'application est faite par le Directeur ou un des représentants de son service, soient les inspecteurs.

Art. 3.3 : préciser que les inspecteurs exercent les pouvoirs conférés par les règlements d'urbanisme.

Art. 3.6.1 : préciser que l'application vise les règlements d'urbanisme et qu'en l'absence du Directeur, le chef de division peut émettre les permis et certificats.

Art. 3.7.1 : modifier "l'inspecteur" pour "les inspecteurs".

Art. 3.10 : modifier du nom du service pour le nom actuel et préciser que l'application vise les règlements d'urbanisme.

JUSTIFICATION

La modification proposée est requise afin de s'ajuster aux réalités actuelles dans le cadre de l'émission des permis et certificats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication d'un avis public d'entrée en vigueur dans le journal local.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 6 juin 2016

Adoption : 4 juillet 2016

Entrée en vigueur : juillet 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-01

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1165069007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement - Modification des règles de stationnement sur le côté est de la partie de l'avenue Champagneur situé au nord de l'avenue Ducharme - Modification de l'annexe «H» du Règlement 1171 relative au stationnement

Il est recommandé de permettre le stationnement sur le côté est de la partie de l'avenue Champagneur comprise entre l'avenue Ducharme et un point situé à une distance de 26 mètres vers le nord, tout en y interdisant le stationnement de 12h à 16h, le jeudi, du 1er avril au 30 novembre, pour l'entretien de la chaussée.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-06-28 15:47

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165069007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement - Modification des règles de stationnement sur le côté est de la partie de l'avenue Champagneur situé au nord de l'avenue Ducharme - Modification de l'annexe «H» du Règlement 1171 relative au stationnement

CONTENU

CONTEXTE

Puisque le tronçon de l'avenue Champagneur visé se termine en cul-de-sac et qu'un espace est nécessaire pour faciliter la manoeuvre des véhicules qui doivent faire demi-tour, la zone permettant le stationnement se limitera à une distance de 26 mètres vers le nord à partir de l'avenue Ducharme.

Ainsi, la modification devra se lire comme suit :

- sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Ducharme et un point situé à une distance de 26 mètres vers le nord : stationnement prohibé de 12h à 16h le jeudi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;
- sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 26 mètres au nord de l'avenue Ducharme et la limite nord de la ville : arrêt interdit en tout temps.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

IDENTIFICATION

Dossier # :1165069007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement - Modification des règles de stationnement sur le côté est de la partie de l'avenue Champagneur situé au nord de l'avenue Ducharme - Modification de l'annexe «H» du Règlement 1171 relative au stationnement

CONTENU

CONTEXTE

Afin de satisfaire la demande grandissante d'espaces de stationnement compte tenu, entre autres, de l'arrivée d'une unité d'habitation sur l'avenue Champagneur, une demande a été déposée au Comité sur la circulation et le stationnement à l'effet de retirer l'interdiction aux véhicules de s'immobiliser sur la partie cette avenue située au nord de l'avenue Ducharme.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 16 février 2016, les membres de ce Comité ont recommandé de permettre le stationnement sur le côté est de la partie de l'avenue Champagneur situé au nord de l'avenue Ducharme, puisque cela n'engendrera aucune contrainte physique. Toutefois, une plage horaire de 12h à 16h, le jeudi sera interdite au stationnement du 1er avril au 30 novembre pour l'entretien de la chaussée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Cette recommandation exige la modification suivante :

Avenue Champagneur
 Côté est

Sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Ducharme et la limite nord de la ville : stationnement prohibé de 12h à 16h le jeudi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

JUSTIFICATION

Puisque ce secteur se développe avec la venue de projets immobiliers et que la disponibilité d'espace de stationnement sur rue est limité, il est justifié de créer une zone où le stationnement sera accessible à tous et ce, sans contrainte physique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'achat et l'installation des enseignes seront réalisés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Edison RAMIREZ, Outremont

Lecture :

Edison RAMIREZ, 30 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. / Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics

Le : 2016-05-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics



Dossier # : 1165069009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement - Retrait des parcomètres localisés sur le côté sud de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Rockland et Davaar - Modification du Règlement 1171 relatif au stationnement

Il est recommandé de retirer les parcomètres numéros TC-116, TC-117, TC-118, TC-120, TC-121, TC-122, TC-123 et TC-124 localisés sur le côté sud de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Rockland et Davaar tout en conservant les heures existantes prévues pour l'entretien de la chaussée.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-06-01 17:12

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165069009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement - Retrait des parcomètres localisés sur le côté sud de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Rockland et Davaar - Modification du Règlement 1171 relatif au stationnement

CONTENU

CONTEXTE

Compte tenu de la présence de trois unités d'habitation ne possédant pas d'espace de stationnement privé et de l'absence de commerces sur le côté sud de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Rockland et Davaar, une demande a été produite à l'effet de retirer les parcomètres très peu utilisés à cet endroit.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 16 février 2016, les membres de ce Comité ont recommandé le retrait de ces parcomètres numéros TC-116, TC-117, TC-118, TC-120, TC-121, TC-122, TC-123 et TC-124 sous condition que leur bas taux d'utilisation soit confirmé par *Stationnement Montréal* .

Puisque le pourcentage d'utilisation transmis, par la suite, par *Stationnement Montréal* s'est avéré très faible, il est donc recommandé de les retirer tout en conservant les heures existantes prévues pour l'entretien de la chaussée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le retrait des parcomètres exige la modification et l'ajout suivants :

Espace de stationnement situé dans une rue d'une durée maximale de deux heures:

Le tarif horaire applicable pour l'usage d'une place de stationnement située dans une rue contrôlé par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé est de 2,00 \$ jusqu'à un maximum de deux heures pour les périodes s'étendant du lundi au vendredi de 9h à 21h et le samedi de 9h à 18h aux endroits suivants :

1^o sur le côté nord de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre l'avenue Rockland et la limite est de l'arrondissement;

2^o sur le côté sud de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre l'avenue Davaar et la limite est de l'arrondissement.

Avenue Van Horne

Côté sud

Sur la partie de cette avenue comprise entre la rue Hutchison et l'avenue Davaar : stationnement régi par parcomètres. De plus, arrêt interdit de 7h à 8h le lundi et mercredi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

JUSTIFICATION

Le retrait des parcomètres est justifié compte tenu du taux peu élevé d'utilisation ainsi que du manque d'espace de stationnement privé pour les trois unités d'habitation présentes à cet endroit. De plus, comme cette partie de tronçon offrira des espaces de stationnement sans tarification, ces espaces seront beaucoup plus utilisés ce qui contribuera à enrayer les dépassements par la droite et à canaliser la circulation dans une seule voie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux relatifs à l'enlèvement des tiges identifiant les cases tarifées seront réalisés par *Stationnement Montréal*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Edison RAMIREZ, Outremont

Lecture :

Claude CARETTE, 25 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. / Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-24

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics



Dossier # : 1165069010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement - Modification des règles de stationnement sur le côté est de la partie de l'avenue Outremont comprise entre les avenues Van Horne et Ducharme - Retrait de la zone de stationnement réservé aux livraisons - Modification de l'annexe «H» du Règlement 1171 relative au stationnement

Il est recommandé de retirer la zone de stationnement réservé aux livraisons localisée sur le côté est de l'avenue Outremont au nord de l'avenue Van Horne tout en conservant la plage horaire interdisant le stationnement de 12h à 16h le lundi, du 1^{er} avril au 30 novembre, pour l'entretien de la chaussée.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-06-01 17:08

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165069010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement - Modification des règles de stationnement sur le côté est de la partie de l'avenue Outremont comprise entre les avenues Van Horne et Ducharme - Retrait de la zone de stationnement réservé aux livraisons - Modification de l'annexe «H» du Règlement 1171 relative au stationnement

CONTENU

CONTEXTE

Puisque l'épicerie sise au 1295, avenue Van Horne, qui avait demandé une zone de stationnement réservé aux livraisons pour ces fournisseurs, a quitté ces locaux pour laisser place à une agence immobilière dont les activités ne nécessitent pas de zone de stationnement réservé aux livraisons, une demande a donc été déposée au Comité afin de la retirer.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 15 mars 2016, les membres de ce Comité ont recommandé de retirer la zone de stationnement réservé aux livraisons localisée sur le côté est de l'avenue Outremont au nord de l'avenue Van Horne puisqu'un aucun commerce avoisinant n'utilise cette zone, ce qui consiste à une perte d'espace de stationnement non justifié. Par contre, la plage horaire interdisant le stationnement de 12h à 16h le lundi, du 1^{er} avril au 30 novembre pour l'entretien de la chaussée sera conservée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Cette recommandation exige la modification suivante :

Avenue Outremont
 Côté est

Sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Van Horne et l'avenue Manseau : stationnement prohibé de 12h à 16h le lundi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le retrait des enseignes sera réalisé à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Edison RAMIREZ, Outremont

Lecture :

Edison RAMIREZ, 30 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. / Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics

Le : 2016-05-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics



Dossier # : 1165069011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Claude-Champagne le long du Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie - Modification de l'annexe «H» du Règlement 1171 relative au stationnement

Il est recommandé d'interdire, sur une distance de 145 mètres, l'immobilisation des véhicules sur le côté est de l'avenue Claude-Champagne ainsi que de convertir les deux zones de stationnement d'une durée de 15 minutes existantes sur le côté ouest de cette avenue en zones de débarcadère.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-06-01 17:10

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165069011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Claude-Champagne le long du Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie - Modification de l'annexe «H» du Règlement 1171 relative au stationnement

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'améliorer la fluidité de la circulation des véhicules à l'entrée et la sortie des classes du Pensionnat Saint-Nom-de-Marie, l'agent responsable de la circulation routière du Poste de quartier numéro 24 a déposé une demande afin de convertir la règle de stationnement prohibé existante sur une partie du côté est de l'avenue Claude-Champagne par une interdiction d'immobilisation des véhicules et de convertir les zones de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes existantes sur le côté ouest en zones de débarcadère.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 15 mars 2016, les membres de ce Comité ont recommandé d'interdire, sur une distance de 145 mètres, l'immobilisation des véhicules sur le côté est de l'avenue Claude-Champagne ainsi que de convertir les deux zones de stationnement d'une durée de 15 minutes existantes sur le côté ouest de cette avenue en zones de débarcadère.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La recommandation exige les modifications suivantes :

Claude-Champagne

Côté est
sur la partie de cette avenue comprise entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et un point situé à 145 mètres vers le sud : arrêt interdit en tout temps.

Côté ouest
sur la partie de cette avenue comprise entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et un point situé à 27,5 mètres vers le sud : stationnement prohibé de 8h à 9h et 16h à 17h du lundi au vendredi, excepté débarcadère, du 15 août au 28 juin. De plus, arrêt interdit de

15h à 16h du lundi au vendredi, sauf pour les autobus, du 15 août au 28 juin ;
Sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 27,5 mètres au sud du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et un autre point situé à 98,5 mètres vers le sud : stationnement prohibé de 8h à 9h et 15h à 17h du lundi au vendredi, excepté débarcadère, du 15 août au 28 juin.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux d'installation des enseignes seront réalisés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il a été convenu avec le directeur du Pensionnat, que l'Arrondissement apportera son soutien pour un plan de communication afin de s'assurer que les parents d'élèves soient bien informés des nouvelles modifications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Edison RAMIREZ, Outremont

Lecture :

Edison RAMIREZ, 30 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. / Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-24

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics



Dossier # : 1162504038

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances de fermeture de rues nécessaires à la tenue de deux (2) Fêtes de voisins selon les sites et les horaires indiqués au présent sommaire

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'autoriser l'adoption des ordonnances de fermeture de rues autorisant, dans le cadre de la tenue des Fêtes des voisins 2016, la fermeture à la circulation sur les voies publiques des rues énumérées ci-après selon les dates indiquées :

- L'avenue Durocher entre les avenues St-Viateur et Fairmount incluant une partie de la ruelle à l'est de Durocher, le dimanche 28 août 2016 de 13 h à 21 h.
- L'avenue Nelson entre l'avenue Villeneuve et le boulevard St-Joseph, de 11 h à 18 h;

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-06-28 19:02

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162504038

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances de fermeture de rues nécessaires à la tenue de deux (2) Fêtes de voisins selon les sites et les horaires indiqués au présent sommaire

CONTENU

CONTEXTE

Différentes fêtes de voisins organisées par les citoyens. Ces événements ont pour objectif d'unir les gens vivant dans un même environnement (voisinage) et permet à ceux-ci de jouer un rôle actif pour développer notre communauté dans un esprit de camaraderie, de bon voisinage et de solidarité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 160159 - 3 mai 2011 : D'autoriser la fermeture à la circulation automobile sur les avenues et ruelles suivantes pour permettre le bon déroulement de l'événement "Fête des voisins" , une initiative de l'organisme *Outremont en famille* le samedi 4 juin 2011 (ou le lendemain en cas de pluie): 1. Ruelle Querbes / De L'Épée, entre les avenues Fairmount et Laurier, de 10h à 17h; 2. Ruelle Dollard / Stuart, entre les avenues Lajoie et Stuart, de 17h à 23h; 3. Avenue Stuart, entre le chemin de la Côte Sainte-Catherine et l'avenue St-Viateur, de 17h à 23h; 4. Avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Van Horne, de 17h à 23h.

CA12 160191 - 7 mai 2012 : D'édicter l'ordonnance suivante :ORDONNANCE NUMÉRO OCA12 160 191, autorisant, dans le cadre de l'événement « Fêtes des Voisins», qui aura lieu samedi 2 juin 2012 (ou le samedi 16 juin 2012 en cas de pluie) : la fermeture à la circulation automobile sur les voies de circulation suivantes : Avenue Dollard, entre les avenues Van Horne et Ducharme, de 15h00 à 23h00; Ruelle Stuart / Dollard, entre les avenues Lajoie et Stuart, de 15h00 à 23h00; Avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Ste-Catherine et l'avenue St-Viateur, de 17h00 à 23h00; Ruelle Durocher / Querbes, entre les avenues Laurier et Fairmount, de 17h00 à 19h00. Le tout sujet aux réserves indiquées dans le sommaire décisionnel sous la rubrique « Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs ».

CA13 160162 - 6 mai 2013 : D'autoriser la fermeture à la circulation automobile sur les avenues suivantes pour permettre la Fête des voisins du 8 juin 2013, en cas de pluie, remise au 15 juin 2013: 1. Avenue Dollard, entre les avenues Van Horne et Ducharme, de 15h00 à 23h00; 2. Ruelle Durocher / Querbes, entre les avenues Laurier et Fairmount, de 16h00 à 19h00; 3. Avenue Hartland, entre les avenues Ducharme et Du Manoir, de 16h00 à 23h00; La fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Stuart, entre les avenues Bernard et Saint-Viateur, de 16h00 à 23h00, le 22 juin 2013.

CA14 160172 - 5 mai 2014 : D'adopter l'ordonnance OCA14 160172 autorisant la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes pour permettre la Fête des voisins du 7 juin 2014 (remise au 14 juin en cas de pluie) : 1. Avenue Dollard, entre les avenues Van Horne et Ducharme, de 17 h à 22 h; 2. Avenue Hartland, entre les avenues Ducharme et Du Manoir, de 16 h à 22 h; 3. Avenue McDougall, entre le Chemin Côte-Ste-Catherine et l'avenue Elmwood, de 10 h à 15 h; Avenue Durocher entre l'avenue St-Viateur et la ruelle entre St-Viateur et Fairmount, pour permettre la Fête des voisins du 8 juin 2014, de 11 h à 17 h; Avenue Stuart, entre les avenues Bernard et Saint-Viateur, pour permettre la Fête des voisins du 21 juin 2014, de 16 h à 22 h.

CA14 160232 - 2 juin 2014 : Autoriser la fermeture à la circulation automobile sur les artères et aux heures suivantes : L'avenue Querbes, de l'avenue Van Horne jusqu'au cul-de-sac au nord de Van Horne, pour permettre la Fête des voisins du 20 juillet 2014, de 16 h à 22 h; La ruelle entre les avenues Champagneur et Outremont de l'avenue Van Horne à l'avenue Lajoie, pour permettre la Fête des voisins du 24 juin, de 8 h à 22 h.

CA15 160163 - 4 mai 2015 : D'édicter une ordonnance, autorisant la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes pour permettre l'événement « Fêtes des Voisins 2015 » aux dates et heures décrites ci-après : La ruelle à l'est de l'avenue Durocher entre les avenues Fairmount et Laurier, le samedi 6 juin 2015 de 16h à 22h; l'avenue McDougall entre l'avenue Elmwood et le Chemin de la Côte-Ste-Catherine, le samedi 13 juin 2015 de 15 h à 21 h; l'avenue Champagneur, au nord de l'avenue Ducharme incluant la ruelle à l'ouest de l'avenue Champagneur, le samedi 13 juin 2015 de 16 h à 22 h, remis au 20 juin en cas de pluie; l'avenue Dollard entre les avenues Van Horne et Ducharme, le samedi 13 juin 2015 de 10 h à 22 h; l'avenue Hartland entre les avenues Ducharme et du Manoir, des deux côtés, le samedi 13 juin 2015 de 18 h à 22 h; la ruelle à l'est de l'avenue Dollard, entre les avenues Lajoie et Bernard, le samedi 13 juin 2015 de 16 h à 22 h; l'avenue Durocher entre les avenues St-Viateur et Fairmount incluant une partie de la ruelle à l'est de Durocher, le dimanche 14 juin 2015 de 14 h à 20 h, remis au 21 juin en cas de pluie.

CA16 160152 - 2 mai 2016 : D'édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes pour permettre l'événement « Fête des voisins » sur les avenues Dollard et Durocher, aux dates et heures décrites ci-après : Fête des voisins, avenue Dollard : Fermeture de l'avenue Dollard entre les avenues Van Horne et Ducharme, le samedi 4 juin 2016, de 15 h 30 à 22 h; Fête des voisins, avenue Durocher : Fermeture de l'avenue Durocher, entre les avenues St-Viateur et Fairmount, incluant une partie de la ruelle à l'est de l'avenue Durocher, le dimanche 5 juin 2016, de 13 h à 21 h.

CA16 160201 - 6 juin 2016 : D'édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes pour permettre l'événement «Fête des voisins» sur les avenues McDougall, Hartland, Kelvin, Stuart, Prince-Philipp, Champagneur et Querbes ainsi que sur les ruelles Stuart et Van Horne. aux dates et heures décrites ci-après : Fête des voisins, avenue McDougall entre l'avenue Elmwood et le Chemin de la Côte-Ste-Catherine, le samedi 18 juin de 15 h à 21 h; Fête des voisins, avenue Hartland entre les avenues Ducharme et Du Manoir, le samedi 18 juin de 17 h à 22 h; Fête des voisins, avenue Kelvin entre les avenues Dunlop et De Vimy, le samedi 18 juin de 15 h à 22 h; Fête des voisins, avenue Stuart entre l'avenue St-Viateur et le chemin de la Côte-Ste-Catherine, le samedi 16 h à 22 h; Fête des voisins, avenue Prince-Philip dans sa totalité, le samedi 18 juin de 17 h à 22 h; Fête des voisins, ruelle Stuart entre les avenues Lajoie et Bernard et entre l'avenue Stuart et le boulevard Dollard, le samedi 18 juin de 16 h à 22 h; Fête des voisins, ruelle Van Horne entre les avenues Ducharme et Van Horne et entre les avenues Rockland et Davaar, le samedi 18 juin de 15 h à 22 h; Fête des voisins, avenue Hartland entre les avenues Van Horne et Ducharme, le jeudi 23 juin de 15 h à 22 h; Fête des voisins, avenue Champagneur entre la ruelle au sud de l'avenue Ducharme et la ruelle au nord de

Van Horne, le vendredi 24 juin de 9 h à 23 h; Fête des voisins, avenue Querbes entre le 875 avenue Querbes et le cul-de-sac, le dimanche 28 août de 15 h à 22 h.

DESCRIPTION

2) Avenue Durocher

Les citoyens à proximité seront invités à se rassembler en famille sur l'avenue et une partie de la ruelle, soit pour partager un repas communautaire préparé sur le BBQ ou pour pratiquer des activités en famille. Pour cette demande, environ quatre-vingt (80) personnes sont attendues. Une musique d'ambiance douce sera diffusée par un système maison. Les systèmes de son devront respecter les niveaux maximums prescrits au règlement et être situé sur le domaine privé.

Pour cette demande, l'événement se déroulera le Dimanche 28 août 2016 de 13 h à 21 h.

Fermeture :

Avenue Durocher entre les avenues St-Viateur et Fairmount incluant une partie de la ruelle à l'est de Durocher, de 13 h à 21 h.

Nature des activités :

Repas communautaire et fête de voisinage, jeux pour enfants.

Besoins :

Livraison de barricades :

- 3 à l'intersection des avenues Durocher et St-Viateur;
- 3 à l'intersection des avenues Durocher et Fairmount;
- 3 à l'intersection de la ruelle au nord-ouest de Fairmount, entre Fairmount et St-Viateur;
- 3 à l'intersection de la ruelle au sud-est de Fairmount, Fairmount et St-Viateur.

Pose d'enseignes :

Interdiction de stationnement de 12 h à 21 h le 28 août 2016;

Avenue Durocher, entre les avenues St-Viateur et Fairmount (des deux côtés).

Remorquage :

Déplacement des véhicules en infraction à compter de 12 h le 28 août 2016.

Nombre de participants :

80 personnes

2) Avenue Nelson

Les citoyens à proximité seront invités à se rassembler en famille sur l'avenue Nelson, soit pour partager un repas communautaire préparé sur le BBQ ou pour pratiquer des activités en famille. Pour cette demande, environ soixante (60) personnes sont attendues. Une musique d'ambiance douce sera diffusée par un système maison. Les systèmes de son devront respecter les niveaux maximums prescrits au règlement et être situé sur le domaine privé.

Pour cette demande, l'événement se déroulera le samedi 10 septembre 2016 de 11 h à 18 h.

Fermeture :

Avenue Nelson entre l'avenue Villeneuve et le boulevard St-Joseph, de 11 h à 18 h.

Nature des activités :

Repas communautaire et fête de voisinage, jeux pour enfants.

Besoins :

Livraison de barricades :

- 4 barricades à l'intersection Nelson et Villeneuve (nord);
- 4 barricades à l'intersection Nelson et Saint-Joseph (sud);

Pose d'enseignes :

Interdiction de stationnement de 10 h à 18 h le 10 septembre 2016;
Avenue Nelson, entre l'avenue Villeneuve et le boulevard St-Joseph (des deux côtés).

Remorquage :

Déplacement des véhicules en infraction à compter de 10 h le 10 septembre 2016.

Nombre de participants :

60 personnes

JUSTIFICATION

Il s'agit d'un événement qui soutient le développement des relations de bon voisinage et de la vie de quartier en milieu urbain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers à considérer se limitent aux points suivants, qui seront de la responsabilité de l'arrondissement.

Service des travaux publics:

- Nettoyage de la chaussée avant l'événement;
- Livraison de barricades de foule (barrières Mills);
- Pose d'enseignes de stationnement interdit.

Services de la sécurité publique:

- Attention spéciale.

Services de police de la Ville de Montréal (SPVM):

- Déplacement des véhicules en infraction;
- Attention spéciale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Outre l'avis distribué par les organisateurs, l'arrondissement publiera l'avis public de fermeture de rue et de la ruelle dans les journaux locaux et sur son site Web.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La responsable de chaque événement identifiées sur les formulaires de demande, devront être présentes sur les lieux pour répondre à toute demande de l'arrondissement en cours d'événement et être disponibles pour répondre à tout appel de la sécurité publiques via un téléphone cellulaire, et ce, pendant l'événement, également 1 heure avant et 1 heure après. Les demandeurs doivent être en mesure de permettre l'accès aux services d'urgence au périmètre, sans délai, en ouvrant les barricades. Un couloir d'urgence de 6 mètres devra demeurer exempt d'obstacles pour permettre au besoin l'accès aux services d'urgence dans le cas des fermetures de rues. Le niveau de bruit engendré par l'événement devra respecter celui prescrit au règlement sur le bruit de l'arrondissement (AO-21).
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Edison RAMIREZ, Outremont
Patrick - Ext CHAYER, Outremont
Bruno PAQUET, Outremont
Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Bruno PAQUET, 22 juin 2016
Edison RAMIREZ, 22 juin 2016
Mélanie DINEL, 22 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-20

Anne-Marie POITRAS
Chef de division culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1162504037

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue d'un événement de promotion commerciale marquant le lancement de la saison d'automne de l'Association des commerçants de l'avenue Laurier-Ouest qui aura lieu les 25 et 26 août 2016 de 10 h à 21 h et le 27 août 2016 de 10 h à 17 h sur l'avenue Laurier Ouest et à la place Kate-McGarrigle

Il est recommandé :

D'AUTORISER l'occupation du domaine public pour la tenue d'un événement de promotion commerciale marquant le lancement de la saison d'automne de l'Association des commerçants de l'avenue Laurier-Ouest qui aura lieu les 25 et 26 août 2016 de 10 h à 21 h et le 27 août 2016 de 10 h à 17 h

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-06-28 19:11

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162504037

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue d'un événement de promotion commerciale marquant le lancement de la saison d'automne de l'Association des commerçants de l'avenue Laurier-Ouest qui aura lieu les 25 et 26 août 2016 de 10 h à 21 h et le 27 août 2016 de 10 h à 17 h sur l'avenue Laurier Ouest et à la place Kate-McGarrigle

CONTENU

CONTEXTE

L'association des commerçants de l'avenue Laurier Ouest désire lancer la saison d'automne en animant l'avenue et la place Kate-McGarrigle les 25, 26 et 27 août 2016 avec leur événement le Ouestfest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Lancement de la saison d'automne avec animation sur l'avenue Laurier. Au programme, musiciens ambulants et/ou stationnaires, prise de photo avec mannequin professionnel, cirage de chaussures, sculptures de ballon.
L'animation aurait lieu le 25 août de 10 h à 21 h, le 26 août de 10 h à 21 h et le 27 août de 10 h à 17 h sur les trottoirs de l'avenue Laurier et sur la place Kate-McGarrigle. Le piano public serait aussi utilisé pour agrémenté l'animation lors cet événement.

JUSTIFICATION

Animation de la vie de quartier et d'une avenue commerciale importante de l'arrondissement. Permet une saine interaction entre l'Association des commerçants et les citoyens de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- Prêt de chapiteau autoportant en cas de pluie

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En tant que promoteur, l'Association des commerçants Laurier-Ouest est en charge de la publicité. L'arrondissement relaiera l'information à l'aide de ses plates-formes numériques, en particulier les réseaux sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick - Ext CHAYER, Outremont
Edison RAMIREZ, Outremont
Bruno PAQUET, Outremont
Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Edison RAMIREZ, 22 juin 2016
Mélanie DINEL, 22 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-20

Anne-Marie POITRAS
Chef de division culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1164701009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé aux 1765-1767, avenue du Manoir - a) Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement de zonage (1177) - b) Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la construction d'un appentis et d'une terrasse au toit du bâtiment principal.

Les demandes de dérogations mineures déposées sont conformes aux dispositions du règlement 1180 concernant les dérogations mineures et la demande de PIIA déposée est conforme aux dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

RECOMMANDER au Conseil de l'arrondissement DE REFUSER les demandes formulées par le requérant relativement aux 1765-1767, avenue du Manoir.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 6 avril 2016 de refuser la demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 6 avril 2016 de refuser la demande de dérogation mineure à l'article 5.3 du règlement de zonage 1177.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-04-27 19:25

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164701009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé aux 1765-1767, avenue du Manoir - a) Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement de zonage (1177) - b) Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la construction d'un appentis et d'une terrasse au toit du bâtiment principal.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet d'agrandissement requiert une demande de dérogation mineure en vertu du règlement 1180 afin de déroger l'article 5.3 du Règlement de zonage (1177) ainsi qu'une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

SVP Voir en pièce jointe la «planche» décrivant la nature de la demande.

1765-1767, avenue du Manoir

Le projet avait été présenté une première fois lors de la rencontre du CCU du 9 mars 2016 et il était à revoir avec les orientations suivantes :

- l'appentis devra être limité à sa plus simple expression, soit un accès au toit d'une superficie maximale de 10 m², calculé l'extérieur des murs;
- la hauteur de l'appentis devra être réduite à son minimum;
- le revêtement extérieur de zinc anthracite est refusé et un matériau plus clair et plus discret devra être proposé.

La demande concerne un appentis au toit d'une superficie de 10 m², en excluant les escaliers. La superficie n'a pas été modifiée suite aux derniers commentaires des membres du CCU. L'appentis est implanté à la ligne mitoyenne où un mur de brique rouge sera construit. Suite aux commentaires des membres du CCU, le revêtement extérieur qui était du zinc de couleur anthracite a été modifié par un crépi de couleur blanc crème. La hauteur de l'appentis a également été revue à la baisse. Les ouvertures proposées sont en aluminium de couleur noir. L'appentis donne accès à une terrasse au toit qui sera construite à 1,5 mètre des parapets. La terrasse sera en bois avec des garde-corps en acier noir. La terrasse et l'appentis ne seront pas visibles à une hauteur de 1,5 m depuis l'axe du trottoir situé de l'autre côté de rue, tel que prescrit au règlement de zonage numéro 1177.

Le projet nécessite une dérogation mineure relativement à l'application de l'article 5.3. du règlement de zonage qui se lit comme suit: «Une construction dérogatoire ne peut être agrandie ou modifiée que pour rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur.»

Le projet n'a pas pour effet de rendre l'ensemble de la construction conforme, mais la modification proposée est faite en conformité à la réglementation applicable.

JUSTIFICATION

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 6 avril 2016 pour l'évaluation du projet et a formulé une recommandation NON-FAVORABLE quant à l'ensemble du projet déposé. Après avoir pris connaissance du projet, la chef de division, urbanisme, permis et inspections recommande au Conseil d'arrondissement de refuser la demande de dérogation mineure et la demande d'approbation d'un PIIA, selon **les motifs** émis par le Comité consultatif d'urbanisme:

- l'appentis au toit est d'une grande dimension et présente un volume inapproprié au style du bâtiment;
- le nouveau volume constituerait une nuisance en limitant la projection de la lumière sur les terrains avoisinants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- Ce dossier a fait l'objet du CCU du 6 avril 2016.

Étapes à réaliser :

- Tous les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 6 juin 2016
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande de dérogation mineure déposée est conforme aux dispositions du règlement 1180 concernant les dérogations mineures et la demande de PIIA déposée est conforme aux dispositions du règlement 1189 concernant les Plans et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / Recommandation défavorable pour le demande de dérogation mineure et recommandation défavorable pour la demande de PIIA

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Agent du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-18

Michel ALLEN
Directeur d'arrondissement par intérim



Dossier # : 1164701018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour l'immeuble situé au 1305, avenue Bernard - Installation d'une enseigne sur auvent fixe.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 juin 2016, de refuser cette demande de PIIA concernant cet immeuble, en vertu du règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164701018;

Il est recommandé :

DE NE PAS APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 1305, avenue Bernard pour les motifs suivants énoncés au sommaire décisionnel:

- l'affichage ne tient pas compte des bâtiments adjacents et du caractère de la rue;
- l'enseigne est d'une forme et d'un volume inapproprié au style du bâtiment.

Signé par René GIRARD **Le** 2016-06-30 08:08

Signataire : René GIRARD

Charge de projets - urbanisme
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1164701018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour l'immeuble situé au 1305, avenue Bernard - Installation d'une enseigne sur auvent fixe.

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).
L'adresse du 1305, avenue Bernard a fait l'objet d'une demande d'approbation d'un PIIA lors de la présentation au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 8 juin 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

SVP vous référer aux pièces jointes, chaque projet détient une "planche" décrivant la nature de la demande ainsi qu'une recommandation, avec ou sans réserve.

1305, avenue Bernard

Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'installation d'une enseigne sur auvent fixe pour le bureau des ventes du projet «Signature Bates»

Une demande d'affichage avait été présentée à cette adresse lors de la rencontre du CCU du 18 mai dernier et n'a pas été recommandée pour le motif suivant:

- l'installation d'une enseigne ne doit pas cacher, modifier ou altérer un élément architectural d'un bâtiment.

La nouvelle proposition reprend la même enseigne sur auvent fixe qui sera installée sur une structure en aluminium, recouverte d'une toile en vinyle noir, avec un lettrage appliqué aux couleurs blanc et beige. La superficie de l'enseigne est de 2,4 m2 et le logo est d'une hauteur de 66 cm. L'enseigne est installée au-dessus du de l'imposte et du vitrail existant, sur le bandeau et la brique. La demande n'est pas conforme au règlement de zonage 1177

sur la superficie maximale autorisée qui est de 2,2 m² et la hauteur maximale du logo qui est de 60 cm. Cependant, en vertu de l'article 11.6 du règlement de zonage 1177, une enseigne peut être autorisée même si elle ne respecte pas toutes les dispositions réglementaires relatives à l'affichage, si celle-ci est approuvée conformément aux dispositions du règlement concernant les PIIA numéro 1189.

JUSTIFICATION

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 8 juin mars 2016 pour l'évaluation des projets et a formulé la recommandation **non-favorable** au dossier du 1305, avenue Bernard pour les motifs suivants:

- l'affichage ne tient pas compte des bâtiments adjacents et du caractère de la rue;
- l'enseigne est d'une forme et d'un volume inapproprié au style du bâtiment.

Après avoir pris connaissance du projet, le directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande au Conseil d'arrondissement de suivre la recommandation du Comité qui réfère aux critères d'intégration du règlement sur les PIIA.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées:

- l'ensemble des dossiers ont fait l'objet du CCU du 8 juin 2016.

Étapes à réalisées:

- Tous les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 4 juillet 2016.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande de PIIA déposée est conforme aux dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
agent du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-15

Yves MONTY
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

René GIRARD
Charge de projets - urbanisme
Tél : 514 495-6235
Approuvé le : 2016-06-16



Dossier # : 1164701016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation de PIIA, en vertu du règlement 1189, portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés aux: 531-533, avenue Champagneur; 837, avenue Hartland; 1357-1359-1361, avenue Ducharme.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé à sa séance du 8 juin 2016 d'accorder ces demandes d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;
ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164701016;

Il est recommandé:

D'APPROUVER les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-dessous et préparée par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont:

- 531-533, avenue Champagneur
- 837, avenue Hartland
- 1357-1359-1361, avenue Ducharme

Laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

Signé par René GIRARD **Le** 2016-06-30 08:08

Signataire :

René GIRARD

Charge de projets - urbanisme
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

IDENTIFICATION **Dossier # :1164701016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation de PIIA, en vertu du règlement 1189, portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés aux: 531-533, avenue Champagneur; 837, avenue Hartland; 1357-1359-1361, avenue Ducharme.

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).
 Ci après les demandes d'approbation d'un PIIA ayant fait l'objet d'une présentation au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 8 juin 2016:

1. 531-533, avenue Champagneur;
2. 837, avenue Hartland;
- 3.1357-1359-1361, avenue Ducharme.

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour l'évaluation des demandes de PIIA et a formulé la recommandation, avec ou sans réserve, qui est indiquée à chacune des "**planches**" des propriétés concernées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

SVP vous référer aux pièces jointes, chaque projet détient une "planche" décrivant la nature de la demanda ainsi qu'une recommandation, avec ou sans réserve.

531-533, avenue Champagneur

Demande d'approbation de PIIA concernant la construction d'un ascenseur au mur arrière du bâtiment principal.

La demande consiste à la construction d'un ascenseur afin de faciliter l'accès au logement situé au 2e étage du bâtiment principal. La construction est au mur arrière et ne sera pas

visible de la voie publique. La finition extérieure des murs de l'ascenseur sera un prolongement du crépi au niveau du sous-sol et un prolongement du revêtement de briques en 3 couleurs au niveau du rez-de-chaussée, tel que sur le bâtiment principal existant. La porte donnant accès à l'ascenseur est en acier peint brun.

837, avenue Hartland

Demande de PIIA relativement au remplacement des fenêtres et à la modification de l'apparence extérieure au bâtiment principal.

Le projet consiste à un remplacement en façade, des fenêtres. Elles seront toutes remplacées par des fenêtres à battant, en aluminium blanc et aux mêmes subdivisions qu'à l'origine. Cependant, les pieds-droits et les insertions de plomb existants dans les vitres seront perdus. Au mur latéral droit, au niveau du sous-sol, une fenêtre auparavant condamnée est réinstallée, une autre est remplacée par une fenêtre fixe et la porte existante est remplacée par une porte vitrée, en aluminium de couleur blanche. Au mur arrière, le balcon au 2e étage est retiré et la porte est remplacée par une fenêtre dont la partie du haut sera à battant et la partie du bas fixe. Les deux modules de fenêtres seront remplacés par des modules aux subdivisions qui diffèrent de l'origine. Les fenêtres latérales seront à battants et la fenêtre centrale sera fixe. En cour arrière, une nouvelle terrasse en pin blanc teint opaque est construite. Les garde-corps seront également en pin et ajourés. Un espace de stationnement de 2.7 mètres par 5.5 mètres avec une surface en pavé alvéolé sera aménagé.

1357-1359-1361, avenue Ducharme

Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la construction d'un appentis au toit.

Le projet a été présenté aux membres du CCU le 8 juillet 2015 et était à revoir selon les orientations suivantes :

- La dimension totale de l'implantation de l'accès au toit devra être réduite;
- La hauteur de l'appentis devra être réduite à la hauteur minimale prescrite par le Code national de du bâtiment;
- Le traitement de l'apparence extérieure devra être plus discret et de couleur plus sobre, notamment en fonction de sa proximité au parc Kennedy;
- La couleur noire des portes et fenêtres tant au niveau de la façade qu'au niveau de l'appentis n'est pas souhaitée et une couleur claire devra être proposée;
- Il n'est pas souhaité d'avoir deux (2) types de matériaux pour le garde-corps de la terrasse et sa couleur devra être claire.

Le consiste en la création d'un accès au toit d'une superficie de 10 m², calculée à l'extérieur des murs. L'appentis est implanté à la limite de propriété et le mur mitoyen est un mur coupe-feu en blocs de béton de couleur gris. Les autres murs présentent tous une fenestration avec une finition en aluminium de couleur gris clair. Le revêtement extérieur des autres murs sera du cèdre teint naturel. La terrasse sera implantée à plus de 1,5 mètre des parapets non mitoyens et n'est pas visible à une hauteur de 1,5 mètre depuis l'axe du trottoir situé de l'autre côté d'une rue publique. Les garde-corps de la terrasse seront en acier peint de couleur gris clair, tel que la couleur de l'aluminium présent sur l'appentis.

JUSTIFICATION

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 6 avril 2016 pour l'évaluation des projets et a formulé les recommandations en pièces jointes au dossier.

Suite à l'analyse de l'ensemble des projets, le directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande au Conseil d'arrondissement l'approbation de

l'ensemble des dossiers de PIIA avec les réserves émises par le Comité.

837, avenue Hartland

- Les deux modules de fenêtres au mur arrière devront respecter les subdivisions d'origine;
- les plans révisés devront être déposés pour présentation aux membres du conseil d'arrondissement avant qu'ils ne se prononcent par résolution.

1357-1359-1361, avenue Ducharme

- la couleur des ouvertures de l'appentis devra être blanche, telle que les fenêtres existantes sur la façade principale;
- le garde-corps devra être allégé en réduisant la dimension de la structure et de la main courante.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées:

- l'ensemble des dossiers ont fait l'objet du CCU du 8 juin 2016.

Étapes à réalisées:

- Tous les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 4 juillet 2016.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demandes de PIIA déposées sont conformes aux dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
agent du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-15

Yves MONTY
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

René GIRARD
Charge de projets - urbanisme
Tél : 514 495-6235
Approuvé le : 2016-06-16



Dossier # : 1164701019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour l'immeuble situé au 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine - Installation d'une enseigne temporaire annonçant la vente d'un projet immobilier.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 juin 2016, de refuser cette demande de PIIA concernant cet immeuble, en vertu du règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164701019;

Il est recommandé :

DE NE PAS APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine pour les motifs suivants énoncés au sommaire décisionnel:

- L'enseigne est d'une superficie inappropriée;
- L'enseigne ne tient pas compte du caractère de la rue;

Signé par René GIRARD **Le** 2016-06-30 08:09

Signataire : René GIRARD

Charge de projets - urbanisme
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1164701019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour l'immeuble situé au 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine - Installation d'une enseigne temporaire annonçant la vente d'un projet immobilier.

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

L'immeuble situé au 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine a fait l'objet d'une demande d'approbation d'un PIIA pour l'affichage d'une enseigne temporaire lors de la présentation au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 8 juin 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

SVP vous référer aux plans déposés qui sont en pièces jointes

314, chemin la Côte-Sainte-Catherine

Les promoteurs ont transmis au SAUP des plans donnant les principales caractéristiques d'une enseigne temporaire annonçant la vente du futur projet immobilier situé au 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine. L'enseigne est située en marge de recul au coin du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et de la Côte du Vésinet. Elle est implantée à une distance de 3.35 mètres de l'emprise du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et la dimension proposée est de 24 m². L'article 11.1.3 du règlement de zonage numéro 1177 permet l'installation d'enseignes temporaires «à vendre» ou «à louer» pour un maximum de deux enseignes de 0.4 mètre carré chacune.

Ce type d'enseigne ne requiert pas de certificat d'autorisation d'affichage, mais est tout de même assujetti au règlement sur les PIIA.

L'enseigne temporaire proposée ne respecte pas les exigences du chapitre 11 du règlement de zonage numéro 1177. Cependant, en vertu de l'article 11.6 de ce même règlement, une enseigne peut être autorisée même si elle ne respecte pas toutes les dispositions

réglementaires relatives à l'affichage, si celle-ci est approuvée conformément aux dispositions du règlement concernant les PIIA numéro 1189.

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE REFUSER,

La demande de PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au règlement 1189 portant sur les PIIA.

JUSTIFICATION

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 8 juin mars 2016 pour l'évaluation des projets et a formulé la recommandation **non-favorable** au dossier du 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine pour les motifs suivants:

- L'enseigne est d'une superficie inappropriée;
- L'enseigne ne tient pas compte du caractère de la rue.

Après avoir pris connaissance du projet, le directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande au Conseil d'arrondissement de suivre la recommandation du Comité qui réfère aux critères d'intégration.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées:

- le dossier a fait l'objet du CCU du 8 juin 2016.

Étapes à réalisées:

- Tous les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 4 juillet 2016.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
agent du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-20

Yves MONTY
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

René GIRARD
Charge de projets - urbanisme
Tél : 514 495-6235
Approuvé le : 2016-06-22



Dossier # : 1163711018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prolonger la nomination temporaire de M. Michel Allen, directeur par intérim de l'arrondissement Outremont et ce, jusqu'au 6 septembre 2016.

Il es recommandé d'autoriser la prolongation de l'affectation temporaire de Monsieur Allen à titre de directeur d'arrondissement jusqu'au 6 septembre 2016.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2016-06-30 08:45

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1163711018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prolonger la nomination temporaire de M. Michel Allen, directeur par intérim de l'arrondissement Outremont et ce, jusqu'au 6 septembre 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Lors d'une assemblée spéciale qui s'est tenue le 3 décembre 2015, les élus de l'arrondissement ont mis fin au mandat de Monsieur Proulx et ont nommé Monsieur Michel Allen pour agir à titre de directeur d'arrondissement par intérim pendant une période de 6 mois. La nomination temporaire de Monsieur Allen devait prendre fin le 3 juin 2016 mais comme le processus de recrutement pour le poste de directeur de l'arrondissement était en cours à cette date, la fonction supérieure de Monsieur Allen a été prolongée jusqu'au 4 juillet 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Considérant que le premier affichage n'a pas permis de confirmer l'embauche d'un directeur, un deuxième affichage sera lancé au cours des prochaines jours. Compte tenu que la durée du processus de dotation (recrutement, évaluation, sélection) pourra prendre de 6 à 8 semaines, la nomination temporaire de Monsieur Allen devra être prolongée jusqu'au 6 septembre 2016.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

4. PROMOTION

a) On définit la promotion comme le passage à un emploi dont le maximum normal de la fourchette salariale est supérieur à celui de l'emploi d'origine et dont l'affectation dans cet emploi est conséquente d'un processus de dotation reconnu.

b) L'employé promu reçoit la plus avantageuse des options suivantes :

- le minimum de la fourchette salariale de son nouvel emploi;
- une augmentation équivalant à 9 % de son salaire, sans excéder le maximum mérite prévu à la nouvelle fourchette salariale.

Dans le présent cas, l'augmentation équivalant à 9 % du salaire continuera d'être appliquée au dossier de Monsieur Allen.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La nomination temporaire est conforme aux politiques et encadrements en vigueur à la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-21

Julie DESJARDINS
Chef de Division - ressources humaines et
relations avec les citoyens

Marie-France PAQUET
Directrice



Dossier # : 1166695010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un maire suppléant pour la période du 1er août au 30 novembre 2016

Je recommande de désigner la conseillère Jacqueline Gremaud comme mairesse suppléante pour la période du 1er au 31 août 2016 et de désigner la conseillère Marie Potvin comme mairesse suppléante pour la période du 1er septembre au 30 novembre 2016.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-06-28 21:59

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166695010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un maire suppléant pour la période du 1er août au 30 novembre 2016

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* , le conseil d'arrondissement peut désigner, parmi ses membres, un maire suppléant de l'arrondissement. L'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA16 16 0085 - Désignation d'un maire suppléant pour la période du 1er avril au 31 juillet 2016
- CA16 16 0211 - Désignation d'un maire suppléant pour la période du 10 au 24 juin 2016

DESCRIPTION

Comme la mandat de la conseillère Jacqueline Gremaud, désignée comme mairesse suppléante, se terminera le 31 juillet 2016, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation pour une période de 4 mois, soit du 1er août au 30 novembre 2016.

JUSTIFICATION

Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q., c. 11.4)
Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-20

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1161904005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informé le conseil d'arrondissement de l'intervention, en tant que partie prenante, de la Direction de l'arrondissement d'Outremont au dossier décisionnel # 1166352001 d'accorder un soutien financier non récurrent, représentant une somme maximale totale de 625 201 \$ à huit organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Hiver 2016, Abords du Site Outremont - Soutien aux projets structurants - Secteurs ciblés prioritaires, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet.

Il est recommandé:

D'informer le conseil d'arrondissement de l'intervention, en tant que partie prenante, de la Direction de l'arrondissement d'Outremont au dossier décisionnel # 1166352001 d'accorder un soutien financier non récurrent, représentant une somme maximale totale de 625 201 \$ à huit organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Hiver 2016 - Abords du Site Outremont - Soutien aux projets structurants - Secteurs ciblés prioritaires, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-06-02 14:52

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1161904005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil d'arrondissement de l'intervention, en tant que partie prenante, de la Direction de l'arrondissement d'Outremont au dossier décisionnel # 1166352001 d'accorder un soutien financier non récurrent, représentant une somme maximale totale de 625 201 \$ à huit organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Hiver 2016, Abords du Site Outremont - Soutien aux projets structurants - Secteurs ciblés prioritaires, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a lancé en janvier 2016 un deuxième appel de projets visant à soutenir la revitalisation urbaine, économique et sociale des abords du Site Outremont tout en mettant en oeuvre le Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau (PDUES). Il s'agit du deuxième appel de projets dans le cadre de cette initiative. Trois projets ont été soutenus lors du premier appel de projets lancé au printemps 2015.

Le soutien accordé par projet doit être d'au moins 25 000 \$ jusqu'à 150 000 \$, n'est pas récurrent et ne peut servir aux activités de fonctionnement de l'organisme. Aussi, la contribution de la Ville ne peut excéder 60 % de la totalité du budget du projet.

L'appel de projets s'adressait à des organismes à but non lucratif qui planifient entreprendre un nouveau projet structurant, porteur et durable sur le territoire du Site Outremont de l'Université de Montréal et ses abords, soit une partie des arrondissements d'Outremont, de Rosemont – La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal et de Villeray – St-Michel – Parc-Extension.

Les critères et modalités de ce 2^e appel de projets ont été légèrement modifiés afin de mieux répondre aux besoins de la communauté et aux objectifs visés par l'appel et afin de mieux orienter les porteurs de projets tout en créant un effet d'entraînement sur le territoire en créant des partenariats durables. Plusieurs activités d'accompagnement ont été offertes afin de bonifier les projets dont une séance d'information, une analyse des pré-projets des organismes par les arrondissements et PME MTL et des activités visant à faciliter la co-création et les partenariats (voir pièce jointe).

Cette initiative était dotée d'une enveloppe de 900 000 \$ pour la période 2015-2017. Le

budget disponible actuellement est de 625 201 \$ et l'approbation du présent dossier viendra l'épuiser.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1244 (27 octobre 2015) : Octroi d'un soutien financier de 274 799 \$ à différents organismes suite à l'appel de projets printemps 2015, Abords du Site Outremont - Soutien aux projets structurants - Secteurs ciblés prioritaires.

- CG15 0706 (26 novembre 2015): Octroi d'un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ à l'Association des restaurateurs de rue du Québec, suite à l'appel de projets Été 2015 du PRAM-Est.
- CA14 14 0365 (7 octobre 2014): Octroi d'une contribution financière de 11 660 \$ pour l'année 2014 à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension pour le projet Option sauvetage.
- CA14 14 0241 (8 juillet 2014): Octroi d'une contribution financière de 484,57 \$ à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension (PEYO).
- CE14 0799 (21 mai 2014): Approbation du cadre général de la programmation du projet «Stratégie de développement économique» en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec et approbation des règles des contributions financières pour le volet «soutien aux projets structurants».
- CM13 0062 (29 janvier 2013): Adoption, avec changement, du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau.
- CG12 0369 (27 septembre 2012): Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente de 175 M\$.
- CE12 1131 (4 juillet 2012): Approbation du projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville.
- CE11 0975 (22 juin 2011): Adoption de la stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

Le Service du développement économique a évalué l'admissibilité de chacun des projets présentés en fonction des critères contenus dans le document qui se trouve en pièce jointe «Guide de mise en candidature » dont les principaux sont :

1. être réalisé sur le territoire visé;
2. être porté par un organisme à but non lucratif;
3. être structurant, porteur et durable;
4. être une nouvelle initiative.

Tous les dossiers ont été transmis aux arrondissements qui ont été en mesure de fournir des lettres d'appuis ou des informations complémentaires. Finalement, le comité d'évaluation, composé de représentants du Service du développement économique, du Service de la mise en valeur du territoire et du Service de la diversité sociale et des sports a

analysé les projets en fonction de la grille d'évaluation pondérée *Fiche d'évaluation de projets* qui se trouve en pièce jointe.

Lors de l'appel de pré-projets du mois de février, la Ville de Montréal a reçu vingt-neuf (29) ébauches de projets et, suite au processus de l'appel de projets Hiver 2016, dix-neuf (19) demandes officielles de soutien ont été déposées.

Sur les dix-neuf (19) projets reçus, dix-sept (17) ont été jugés admissibles et évalués selon les critères pondérés suivants :

- **L'expertise et l'enracinement** dans la communauté de l'organisme porteur et de ses partenaires (10 %);
- **La pertinence et la complémentarité du projet:** le projet est issu d'une démarche concertée, il ne vient pas reproduire des services déjà offerts et il est en lien avec les stratégies et les interventions réalisées sur le territoire (15 %);
- **La capacité du projet à s'inscrire dans le territoire et à mobiliser les partenaires:** le projet implique plusieurs organismes, traite de plusieurs enjeux et/ou a un effet sur plusieurs quartiers (15 %);
- **Le projet est structurant, porteur et durable:** il sait tirer parti des transformations du secteur en proposant une solution à une problématique ou à un besoin actuel ou futur; il crée un effet multiplicateur, il est concerté et ses impacts sont durables (25 %);
- **La viabilité** (structurelle, organisationnelle, financière) **du projet** est démontrée (15 %);
- **Les résultats attendus** sont clairement démontrés, atteignables et répondent aux besoins actuels et futurs du milieu (20 %).

Dans un premier temps, chaque projet devait obtenir une notation moyenne de plus de 60 % afin de pouvoir, dans un second temps, faire l'objet d'une présentation au comité d'évaluation (ce qui a été le cas pour 12 projets). Ensuite, chaque projet devait obtenir une notation moyenne de 70 % et plus pour être retenu. Par ailleurs, les membres du comité d'évaluation pouvaient proposer un autre montant que celui demandé, ce qu'il a fait pour cinq organismes. Ces derniers ont ensuite accepté ce changement et ont envoyé un dossier modifié, qui a été approuvé par le comité.

Huit (8) projets ont donc été retenus et sont soumis dans le cadre du présent dossier soit:

Organisme	Projet	Montant demandé	Montant recommandé	Budget total du projet	Part de la contribution de la Ville de Montréal
La communauté entrepreneuriale La Gare	La Gare créative, espace de comaking – FabLab	106 500 \$	64 000 \$	316 483 \$	20 %
Description du projet	La Gare créative se veut une plateforme d'apprentissage et d'intégration sociale pour les entrepreneurs, les artistes, les designers, les étudiants et le grand public du territoire. Cet espace leur permettra de réaliser leurs				

Association des restaurateurs de rue du Québec	idées en matérialisant rapidement leurs créations grâce à des outils numériques, tout en permettant à la communauté d'apprendre et de collaborer grâce à un nouveau mode de création en pleine émergence.				
	District Atlantic	80 000 \$	80 000 \$	1,4 M\$	6 %
Description du projet	Création d'un pôle culturel gastronomique reconnu qui intégrera les multiples communautés présentes sur le territoire grâce à une programmation variée qui incluent des événements, de la formation, de l'aide à l'entrepreneuriat et de l'intégration sociale. Le District Atlantic se veut un lieu de découvertes, de plaisirs, d'apprentissages et un tremplin pour les talents locaux et organisations qui veulent apprendre un métier, produire, tester et vendre leurs produits.				
Espace Temps Montréal	Agora des Possibles	138 000 \$	110 000 \$	247 368 \$	44 %
Description du projet	<p>Le projet vise à favoriser l'intégration de différentes organisations et initiatives du Mile-End et à promouvoir un usage collectif et inclusif des espaces publics extérieurs, notamment ceux des abords de la voie ferrée du CP, par la réalisation d'interventions lors de périodes ou dans des lieux jusqu'à présent inoccupés.</p> <p>Le projet est co-porté par Espace Temps Montréal, la coopérative Temps Libre, les Amis du Champ des Possibles, Pépinière & Co, l'Association Skateparks de Montréal et Conscience urbaine.</p>				
Montréal en mouvement	Catalyseur d'imaginaires urbains	114 000 \$	80 000 \$	384 857 \$	21 %
Description du projet	<p>Création et animation d'une agora au cœur des projets éphémères du Site Outremont et mise sur pied d'un parcours urbain et numérique afin de créer des liens entre les différents acteurs et lieux du territoire et les intégrer à un processus de création et d'aménagement de l'espace public, artistique et numérique qui exprimera la diversité du secteur.</p> <p>Le projet est issu d'un partenariat entre Montréal en mouvement, le Laboratoire sur les récits du soi mobile et l'Université de Montréal et sera fait en collaboration avec Vrac Environnement, Techno Culture Club, Eastern Bloc, Singa Québec et la Maison de l'architecture du Québec.</p>				
Coop Horizon Multimédia	Connecte-toi	57 556 \$	57 556 \$	165 956 \$	35 %
Description du projet	<p>Création d'une coopérative étudiante en informatique/multimédia à la polyvalente Lucien-Pagé afin de permettre aux étudiants de développer leur esprit entrepreneurial tout en permettant à la population de Parc-Extension d'avoir accès à des ordinateurs à très bas coût et à de la formation en informatique.</p> <p>Le projet est issu d'un partenariat entre la Coop Horizon Multimédia, l'École Lucien-Pagé, Tandem Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et le Carrefour Jeunesse-Emploi Centre-Nord.</p>				
Alternatives	Quartier Nourricier	138 000 \$	125 000 \$	261 730 \$	48 %
Description du projet	Développement d'une stratégie de quartier portant sur l'alimentation afin de favoriser le rassemblement, l'implication de la population et l'innovation sociale. Le projet prévoit l'aménagement d'espaces publics autogérés ainsi que la mise en place d'une équipe tactique d'intervention sur le système alimentaire.				

Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension	Le projet est issu d'un partenariat avec Alternatives, Pépinière & Co, la Coopérative de solidarité la Place Commune et la Coopérative de travail Bioma.				
	Valorisation Espace Jeunesse	86 981 \$	49 489 \$	126 706 \$	39 %
Description du projet	Intégration sociale des jeunes de Parc-Extension par la création d'une CJS 2.0 (coop de services offrant une première expérience du travail et mise sur pied d'une plateforme web) et par le développement d'un anticafé communautaire qui créera pour Jeunesse Unie une vitrine pour ses activités et le développement de collaborations étudiants – citoyens – adolescents.				
L'Organisation des jeunes de Parc-Extension (PEYO)	Exploration des compétences	59 156 \$	59 156 \$	99 081 \$	60 %
Description du projet	Accompagnement, par une démarche en pré-employabilité, de jeunes à risque grâce à un programme d'insertion sociale axé sur l'acquisition de compétences en multimédia et en alimentation avec, à la clé, des stages en milieu professionnel. Le projet est issu d'un partenariat entre PEYO, la coop les Vivaces et l'organisme Projet Ado-Communautaire en Travail de rue.				

Chacun des projets retenus fait l'objet d'une convention entre l'organisme porteur du projet et la Ville. Les modalités de versement des contributions financières sont liées à l'avancement des activités prévues et permettent une juste répartition des sommes tout au cours des projets afin de ne pas entraver leur réalisation. Chaque organisme recevra sa contribution financière en, au moins, deux versements.

JUSTIFICATION

Le choix des projets a été réalisé conformément aux règles et critères établis dans les documents de l'appel de projets. La réalisation de ces projets permettra aux clientèles situées aux abords du Site Outremont de bénéficier des retombées liées à la revitalisation du secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe globale de 900 000 \$ réservée à cette initiative (2015-2017) provient de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

La dépense totale de 625 201 \$ à autoriser dans le cadre du présent dossier sera entièrement assumée par la Ville centre.

Cette somme servira à l'attribution de huit (8) contributions financières aux organismes suivants:

Organisme	Projet	Montant
Ville en mouvement	Catalyseur d'imaginaires urbains	80 000 \$
Association des restaurateurs de rue	District Atlantic	80 000 \$

Espace Temps Montréal	Agora des Possibles	110 000 \$
La communauté entrepreneuriale La Gare	La Gare créative	64 000 \$
Coop Horizon Multimédia	Connecte-toi	57 556 \$
Alternatives	Quartier Nourricier	125 000 \$
Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension	Valorisation Espace Jeunesse	49 489 \$
PEYO	Exploration des compétences	59 156 \$

Les crédits nécessaires à la réalisation des projets sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique de l'année 2016. Pour l'année 2017, les crédits sont déjà prévus à la programmation de l'entente. Conséquemment, ces projets n'auront aucun impact sur le cadre financier de l'année 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'appel de projets, ainsi que les activités d'accompagnement ont comme principal objectif d'assurer la qualité des milieux de vie résidentiels notamment en aménageant des quartiers durables. La dimension sociale est très présente, car chacun des projets met de l'avant des objectifs d'appui de l'économie sociale et la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En soutenant des projets intégrés au niveau urbain, économique et social du territoire les contributions financières versées dans le cadre de l'appel de projets viennent mettre en oeuvre le Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau et leurs abords.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications. Par ailleurs, chaque organisme répondra aux obligations en matière de visibilité convenues dans les conventions signées avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 de chaque convention).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des projets soutenus selon les échéanciers convenus dans les conventions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lise LETARTE
Secrétaire de direction - directeur de 1er
niveau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-02

Michel ALLEN
Directeur d'arrondissement par intérim



Dossier # : 1161904006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informé le conseil d'arrondissement de l'intervention, en tant que partie prenante, de la Direction de l'arrondissement d'Outremont au dossier décisionnel # 1160457001 d'autoriser le transfert d'une somme de 380 256,59 \$, taxes incluses, du poste «dépenses incidentes» au poste «dépenses contingentes» dans le cadre du contrat de construction de l'aréna d'Outremont de l'arrondissement d'Outremont octroyé à la firme Norgéreq Ltée (contrat # 14556), majorant ainsi le montant total de ce contrat de 8 365 644,93 \$ à 8 745 901,52 \$ taxes et contingences incluses.

Il est recommandé:

D'informer le conseil d'arrondissement de l'intervention, en tant que partie prenante, de la Direction de l'arrondissement d'Outremont au dossier décisionnel # 1160457001 d'autoriser le transfert d'une somme de 380 256,59 \$, taxes incluses, du poste «dépenses incidentes» au poste «dépenses contingentes» dans le cadre du contrat de construction de l'aréna d'Outremont de l'arrondissement d'Outremont octroyé à la firme Norgéreq Ltée (contrat # 14556), majorant ainsi le montant total de ce contrat de 8 365 644,93 \$ à 8 745 901,52 \$ taxes et contingences incluses.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-06-29 08:35

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161904006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil d'arrondissement de l'intervention, en tant que partie prenante, de la Direction de l'arrondissement d'Outremont au dossier décisionnel # 1160457001 d'autoriser le transfert d'une somme de 380 256,59 \$, taxes incluses, du poste «dépenses incidentes» au poste «dépenses contingentes» dans le cadre du contrat de construction de l'aréna d'Outremont de l'arrondissement d'Outremont octroyé à la firme Norgéreq Ltée (contrat # 14556), majorant ainsi le montant total de ce contrat de 8 365 644,93 \$ à 8 745 901,52 \$ taxes et contingences incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Ce dossier s'inscrit dans le cadre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux et vise plus précisément l'augmentation du contrat de l'entrepreneur Norgéreq Ltée afin de finaliser les travaux de l'aréna d'Outremont situé dans l'arrondissement d'Outremont.

Le 18 août 2015, un contrat de construction a été accordé à la firme « Norgéreq Ltée » au montant de 8 365 644,93 \$ incluant les taxes et les contingences. Ce montant comprenait une réserve de 10 % pour les contingences de construction conformément à la recommandation des professionnels.

Il fut constaté lors de l'exécution des travaux de démolition de la dalle réfrigérée existante que celle-ci reposait sur des pieux plutôt que directement sur le sol, que le niveau de la nappe phréatique variait d'un point à l'autre sous la dalle et que les fondations de certaines parties du bâtiment se trouvaient au-dessus du caniveau où sont logés les collecteurs de saumure, entraînant la réalisation de travaux en sous-oeuvre. Tous ces éléments ont forcé l'équipe des professionnels à procéder à des expertises et analyses supplémentaires pour trouver des solutions appropriées, et à réviser leur conception de la nouvelle dalle réfrigérée pour tenir compte de ces conditions qui ne figuraient sur aucun plan existant déposé par l'arrondissement à la phase de conception.

Compte tenu des changements apportés aux plans et devis, les travaux ne pourront être complétés dans les délais prescrits, étant donné que la portée des nouveaux travaux s'avère plus complexe que ceux initialement prévus. De concert avec l'entrepreneur, un exercice d'optimisation de l'échéancier a été effectué pour faire en sorte que l'ouverture de l'aréna ait lieu au début du mois de novembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0984 18 août 2015

d'autoriser une dépense de 9 034 896,52 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 365 644,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5777;

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'augmentation du contrat de la firme « Norgéreq Ltée » pour qu'elle puisse continuer la réalisation des travaux contingents qui pourront être requis pour le projet de la mise aux normes de l'aréna d'Outremont situé dans l'arrondissement d'Outremont. Il est recommandé généralement dans les autres projets de mise aux normes des arénas, de prévoir un budget représentant 15 % de l'estimation initiale des travaux de construction pour couvrir les imprévus et travaux additionnels. Dans le cas du projet de la mise aux normes de l'aréna d'Outremont, les contingences de construction recommandées par les professionnels à l'étape de conception étaient établies à 10 % de l'estimation initiale des travaux de construction.

Compte tenu de la complexité du projet qu'on a présentement, le pourcentage de 10 % est jugé insuffisant pour couvrir l'ensemble des directives de chantier qui pourront être requises pour compléter les travaux. Le montant additionnel demandé pour couvrir les coûts de contingences s'élève à un maximum de 380 256,58 \$ taxes incluses, ce qui porte le contrat de la firme « Norgéreq Ltée » de 8 365 644,93 \$ à 8 745 901,52 \$ taxes et contingences incluses, soit une augmentation du montant de contingences de 5 %.

Ce montant sera transféré du poste «dépenses incidentes» au poste «dépenses contingentes» dans le cadre du contrat de construction # 14556 octroyé à la firme Norgéreq Ltée.

JUSTIFICATION

Les contingences de construction servent à couvrir les frais imputables à des changements reliés à des travaux imprévus ou additionnels qui surviennent en cours de chantier et pendant la période de rodage, que ce soit au niveau de l'architecture (8,9 % des dépenses et prévisions de dépenses en contingences), du génie en structure et du génie civil (81,6 %), de l'électromécanique (9,4 %) et de la réfrigération (0 %).

Voici quelques exemples typiques des travaux imprévus ou additionnels qui ont dû être réalisés et qui font partie des contingences de construction:

- Modification au détail du drain français de l'agrandissement;
- Enlèvement et disposition des carreaux de vinyle dans le plancher du corridor des vestiaires des joueurs;
- Démolition et reconstruction du mur en gypse pour permettre l'installation du coffrage temporaire du mur de béton du puits du monte personne;
- Installation des couvercles pour puits d'observation;
- Enlèvement et disposition des carreaux de vinyle contaminés à l'amiante dans les toilettes publiques;
- Isolation des trois HSS transperçant le pontage du toit et servant à soutenir la partie supérieure de l'écran de protection, côté nord;

- Fermeture de deux ouvertures pour passer les conduits au-dessus des portes dans le corridor du vestiaire des joueurs;
- Modification du diamètre de la conduite de drainage pluviale;
- Modification de l'ouverture requise pour le laveur d'air dans la salle mécanique;
- Démolition de fosses existantes et l'installation d'une nouvelle fosse;
- Frais de transport supplémentaires du sol contaminé pour période de dégel;
- Contournement d'une semelle et changement de diamètre du conduit existant afin de construire les nouvelles salles mécaniques.
- Changement de l'échangeur afin de respecter les nouveau paramètre de design de l'unité de déshumidification (Novel-air);
- Débranchement de cheminée pour enlever unité de ventilation existante;
- Modification à la spécification des aérothermes à 25 kW;
- Ajout d'une carte backnet au démarreur suite à la demande des ingénieurs de la Ville;
- Relocalisation de pompe du lit drainant de la dalle réfrigérée;
- Remplacement des dalles préfabriquées chauffantes par des plaques d'acier du côté de passage de la surfaceuse.
- Réalisation des travaux des sous-oeuvre de coté des gradins.

Le budget de contingences de 760 513,18 \$ taxes incluses prévu au contrat initial a été géré serré, mais il est désormais épuisé de 63,7 %. La somme restante pourrait ne pas suffire pour couvrir l'ensemble des directives de chantier requises pour compléter les travaux. Il faut donc augmenter le montant total du contrat de la firme « Norgéreq Ltée » pour augmenter le budget de contingences de 10 % à 15 % du contrat initial.

Selon les prévisions en date du 12 mai 2016, il reste un solde de 276 237,14 \$ (incluant les taxes) au budget de contingences, ce qui représente 36,3 % du budget total des contingences de 760 513,18 \$ (incluant les taxes) autorisé au contrat de l'entrepreneur.

De plus, il reste également un solde de 590 908,74 \$ (incluant les taxes) au budget d'incidences, ce qui représente 88,29 % du budget total des incidences de 669 251,59 \$ taxes incluses autorisé au contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense autorisé par le conseil municipal du 18 août 2015 de 9 034 896,52 \$, taxes incluses, restera le même. Ce montant inclut initialement un 10 % de contingences de construction qui sera augmenté à 15 %. Ainsi que le 8 % d'incidences d'origine qui sera abaissé à ±3 % afin de respecter la même enveloppe budgétaire du projet.

		Montant maximum du contrat initial de l'entrepreneur, taxes incluses (10% de contingences et 8 % d'incidences)	Montant maximum suite à l'augmentation du contrat de l'entrepreneur, taxes incluses (15 % de contingences et ±3 % d'incidences)
(1)	Coûts des travaux de construction	7 605 131,75 \$	7 605 131,75 \$
(2)	Montant des travaux contingents	760 513,18 \$	1 140 769,76 \$
(3)	TOTAL du contrat 14556	8 365 644,93 \$	8 745 901,51 \$
(4)	Incidences	669 251,59 \$	288 995,01 \$
(5)	TOTAL	9 034 896,52 \$	9 034 896,52 \$

TOTAL net (après ristourne de la TPS et TVQ)	8 250 064,78 \$	8 250 064,78 \$
---	------------------------	------------------------

Le montant net de l'emprunt à la charge des citoyens de 8 250 064,78 \$ restera le même, et se répartit comme suit :

- Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour un montant de 5 908 488,78 \$ (71,62 % pourcentage à titre indicatif);
- Arrondissement d'Outremont pour un montant de 1 873 846,00 \$ (22,71 % pourcentage à titre indicatif);
- Fonds énergie pour un montant de 259 850,00 \$ (3,15 % pourcentage à titre indicatif);
- Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour un montant de 207 880,00 \$ (2,52 % pourcentage à titre indicatif).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise aux normes de l'aréna vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon, substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. De plus, le projet vise la certification LEED-Argent, conformément à la Politique de développement durable pour les édifices municipaux.

Enfin, le projet inclut également la mise en place de mesures d'efficacité énergétique telle que l'utilisation de la chaleur récupérée du système de réfrigération pour le chauffage de l'eau domestique, du bâtiment et le remplacement de l'éclairage au dessus de la patinoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'augmentation du montant total du contrat de l'entrepreneur, la somme restante du montant de contingences ne sera pas suffisante pour couvrir l'ensemble des directives de chantier requises pour compléter les travaux et la réclamation possible de l'entrepreneur pour les retards du chantier. Ainsi, les travaux contingents futurs ne pourront pas être réalisés et l'aréna devra fermer ses portes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement d'Outremont communiquera aux utilisateurs de l'aréna les conditions de fermeture et les alternatives proposées pour informer les citoyens de la nouvelle date de fin des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Augmentation du montant total du contrat de l'entrepreneur par le conseil municipal 20 juin 2016
- Date contractuelle de la fin des travaux 28 juillet 2016
- Date modifiée de la fin des travaux de construction fin octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lise LETARTE
Secrétaire de direction - directeur de 1er
niveau

ENDOSSÉ PAR

Michel ALLEN
Directeur d'arrondissement par intérim

Le : 2016-06-28